



PLAN D' ACTIONS

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 27 novembre 2019





SOMMAIRE

AXE 1 : ENCOURAGER UN URBANISME ET DES MOBILITES DURABLES	2
DEVELOPPER LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX.....	4
DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET LES INFRASTRUCTURES ASSOCIEES	8
ENCOURAGER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PAR LE BIAIS DES REGLES D'URBANISME	12
AGIR SUR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE DU TERRITOIRE	15
 AXE 2 : ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE.....	 18
FINANCER ET ORGANISER LA POLITIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	19
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES	22
CONDUIRE LE CHANGEMENT AU SEIN DES COLLECTIVITES	25
FAVORISER LES MOBILITES DURABLES AU SEIN DES COLLECTIVITES	28
 AXE 3 : SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE POUR IMPULSER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE	 31
ORGANISER UNE MANIFESTATION ANNUELLE AUTOUR DE LA THEMATIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE.....	32
CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DU PCAET	35
ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE POUR MOINS CONSOMMER ET REDUIRE SES DECHETS.....	39
 AXE 4 : REDUIRE ET MIEUX MAITRISER LA DEPENDANCE AUX ENERGIES	 43
SE Doter de moyens pour encourager et développer les énergies renouvelables sur le territoire.....	44
PRIORISER ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE	47
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MAITRISE DES ENERGIES.....	51
 AXE 5 : ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	55
FAVORISER LA PRODUCTION LOCALE DURABLE	56
ENCOURAGER UNE DEMANDE LOCALE PROPICE AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES DURABLES DU TERRITOIRE.....	60
PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	63
 DISPOSITIF DE SUIVI DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL	 66
 ANNEXE.....	 1





AXE 1 : ENCOURAGER UN URBANISME ET DES MOBILITES DURABLES

L'aménagement du territoire et l'évolution des mobilités du territoire sont des enjeux incontournables afin de réussir la Transition du Haut Val de Sèvre.

En effet, l'aménagement d'un territoire impacte durablement toutes les activités présentes sur celui-ci, aussi bien les activités économiques, que le développement de l'habitat ou encore la production d'énergies renouvelables. Les décisions prises en matière d'urbanisme influencent ainsi aussi bien directement qu'indirectement les comportements des acteurs et des habitants du territoire. Encourager un urbanisme durable est également une manière de répondre à l'enjeu d'atténuation et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. La mise en œuvre d'un urbanisme durable permet également d'apporter des éléments de réponse à la mobilité durable, par la prise en compte de la pratique du vélo dans les documents d'urbanisme par exemple. Mais il est nécessaire d'aller plus loin.

Les mobilités constituent un enjeu fort, unanimement partagé par l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre. Il est le premier secteur consommateur d'énergie sur le territoire, avec près de 57% des consommations finales, ainsi que le premier émetteur de GES avec 38% des émissions totales. Certes, le territoire est traversé par des axes routiers structurant qui vont au-delà de l'action possible des communes et de l'intercommunalité et répondent davantage à des enjeux nationaux et régionaux. Il résulte néanmoins que ce secteur a un impact considérable sur un territoire rural et périurbain, où la voiture occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les déplacements. Il est donc du ressort de la collectivité de proposer des solutions à cet enjeu.

Pour ces raisons, le Haut Val de Sèvre souhaite intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans sa politique d'aménagement et de déplacement sur le territoire. Afin d'encourager un urbanisme et des mobilités plus durables, la collectivité agit sur plusieurs domaines :

- Elle dispose de leviers afin d'encourager le développement des modes de déplacements doux, c'est-à-dire essentiellement la marche à pied et le vélo. Réaliser des études à l'échelle de son territoire lui permettra ensuite de réaliser les aménagements adaptés afin d'encourager l'essor de ces pratiques pérennes d'un point de vue énergétique et environnementale.
- Conscient des caractéristiques de son territoire et soucieux d'offrir un ensemble de solutions pragmatiques, le Haut Val de Sèvre souhaite également encourager le développement des mobilités alternatives et des infrastructures associées. Cette action complémentaire de la première permettra d'offrir des solutions alternatives à la voiture et aux véhicules thermiques plus généralement.
- Par le biais d'un travail itératif entre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le PCAET, lors de leur élaboration, la collectivité souhaite retranscrire dans son document d'urbanisme la prise en compte des enjeux locaux liés à la Transition énergétique et écologique. Par une co-construction et une animation conjointe, ces deux documents peuvent s'enrichir mutuellement.
- Enfin, avec un bassin d'emploi de près de 10 000 personnes actives, cette catégorie d'acteurs du territoire représente une grande partie des déplacements effectués. Des solutions spécifiques à leur besoin peuvent être déterminées.



Action 1.1 : Développer les modes de déplacements doux

Action 1.2 : Développer les mobilités alternatives et les infrastructures associées

Action 1.3 : Encourager la transition énergétique et écologique par le biais des règles d'urbanisme

Action 1.4 : Agir sur la mobilité des professionnelles





Fiche action n° 1.1 **Développer les modes de déplacements doux**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour : 27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

Mettre en œuvre un schéma cyclable	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Étude schéma directeur Vélo : Déterminer les principaux itinéraires pouvant faire l'objet d'un déplacement en vélo. Repérer et inventorier des itinéraires, des pistes et des itinéraires cyclables entre les communes du territoire. 3 catégories d'usage sont à prévoir : récréative, régulière, professionnelle. Faire en sorte que les itinéraires relient les zones d'habitat aux centres-villes, aux gares, aux zones d'activités, le marché et aux parcs de loisirs comme la piscine communautaire.							
Vérifier la cohérence du schéma avec d'autres plans comme par exemple le schéma touristique départemental.							
Réaliser un benchmarking des solutions efficaces pour développer la pratique du vélo (aménagement des voies, mise en réseau des associations...).							
Élaborer un plan de jalonnement, définir les besoins en termes d'équipements et de services liés à l'usage du vélo. Prévoir un temps de concertation.							
Valider le plan de financement pour la mise en œuvre des aménagements et du balisage prévus par le schéma cyclable.							
Mise en œuvre des aménagements et des balisages prévus dans le schéma.							
Travailler sur l'aménagement des voies douces	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réaliser un benchmarking des solutions efficaces sur le territoire national							
Développer un cahier des charges afin de permettre la mise en œuvre systématique des aménagements de voies douces.							
Inclure systématiquement ce cahier des charges dans tous les projets futurs et les inscrire dans les appels d'offre.							
Mettre à jour le plan routier des communes en redimensionnant des chemins piétonniers et cyclables existants et en ajoutant le tracé des nouveaux chemins ainsi que les dispositifs de sécurité associés.							





<p>Sensibiliser auprès des citoyens, des entreprises (notamment les acteurs touristiques) sur la pratique de la marche, du vélo et du vélo à assistance électrique (VAE) à travers les articles de presse et des animations telles que l'inauguration des stations vélos ou journées sportives.</p> <p>Mise à disposition de VAE sous forme de prêt.</p>					
--	--	--	--	--	--

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service urbanisme) Service aménagement Service culture/patrimoine/tourisme CIAS 	<ul style="list-style-type: none"> Tissu associatif (exemple : comités départementaux) Département des Deux-Sèvres (pour la partie tourisme) Région Nouvelle-Aquitaine (pour la partie tourisme) Habitants Conseils de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> ADEME (AAP "Vélos et Territoires") Département et Région pour la partie tourisme Européen (pour la partie tourisme)
<p><u>Pilote(s) dans la mise en œuvre:</u> Services de la collectivité</p>		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.5	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
	Autre(s) service(s) : Aménagement Tourisme	0.1 0.1	0.2 0.1	0.5	0.2	0.2	0.2
Coût en euros		En 2019 - 2020 : 70 à 100 000 € l'étude		Aménagements + Communication + VAE (exemple : 50 000€ pour achat 50 VAE)	Aménagements + Communication + VAE	Aménagements + Communication + VAE	Aménagements + Communication + VAE
Nature des dépenses		Études, aménagements, communication, dotation VAE					



Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Augmenter la part modale des modes de déplacements doux, dont le déplacement à vélo (aujourd'hui 1% pour atteindre 3% en vélo) (<i>même échelle de grandeur que les objectifs nationaux 2,7% à 9% à l'horizon 2024</i>)</p> <p>→ Réduire l'usage des voitures pour les courtes distances</p> <p>→ Encourager l'usage des déplacements doux pour le trajet domicile-travail</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 830 t CO₂e par an</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : Négligeable pour SO₂, COVNM, NH₃, PM₁₀ et PM_{2,5} 2 t NOx par an</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 2 250 MWh par an (gasoil)</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Insécurité des pistes cyclables</p> <p>Peu d'aménagements et de pistes cyclables sur le territoire</p> <p>Changement des habitudes</p>	<p>PLUi peut permettre des acquisitions foncières et imposer la mise en place de dispositifs favorisant les mobilités douces (par exemple : obligation pour tout nouveau bâtiment d'activités de disposer d'un stationnement vélo).</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre de nouveaux kilomètres des pistes cyclables, d'itinéraires vélos balisés</i> <i>Nombre de vélos mis à disposition</i> de performance (mesure les effets) : <i>Pourcentage d'utilisation du système de prêt de vélo</i> complémentaires à l'Évaluation Environnementale Stratégique (mesure l'impact sur l'environnement) : <i>Surface de voirie dédiée aux cycles prise sur des terres naturelles ou agricoles (au sens des documents d'urbanisme) en m²</i> 	<p>Habitants et Touristes</p>	<p>Impactée positivement par chaque déplacement à moteur thermique remplacé au profit du vélo et de la marche</p>



Retours d'expérience

Retour d'expérience de Buxerolles pour la concertation avec les citoyens sur la mise en œuvre d'un schéma cyclable

Buxerolles a souhaité développer les mobilités actives. Son schéma communal prévoit entre autres de nouveaux aménagements cyclables et le traitement de 50 % des points de discontinuité sur le territoire. En effet, avec des parcours continus et sécurisés, les habitants aujourd'hui très dépendants de la voiture seront plus à même de se déplacer en vélo ou à pied.

Dans cette perspective, la Ville a animé un diagnostic participatif du territoire entre mars et septembre 2016 auprès des conseils participatifs et d'autres acteurs ressources du territoire : le conseil des aînés, le relais des assistantes maternelles... Le but était de recenser, par quartier, les déplacements « utiles » du quotidien (domicile – travail, principaux points d'intérêt) réalisés à pied ou à vélo à partir de premières données sur carte, puis de faire ressortir les difficultés et les facilités rencontrées sur ces parcours.

Plusieurs réunions avec les habitants ont permis de travailler sur ces cheminements, mais aussi d'organiser des ateliers sur des enjeux spécifiques comme la signalisation ou les équipements vélo. L'ensemble des travaux ont été remis à la mairie à l'automne 2016 pour alimenter le schéma communal des mobilités actives et les prises de décisions techniques et politiques.

Source :

<https://cler.org/le-reseau/retours-experience/a-buxerolles-un-diagnostic-participatif-pour-reperer-les-discontinuites-des-parcours-pietons-et-cyclables/>





Fiche action n°1.2	Développer les mobilités alternatives et les infrastructures associées	
Date de la mise en œuvre : 27/11/2019		Date de la mise à jour :27/11/2019

Etat de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques
Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

Développer la multimodalité, l'intermodalité et les mobilités alternatives	2019				2025
Réaliser une étude des transports existants et des lieux de rencontre.					
A l'aide de cette étude, aller chercher les partenaires intéressés par le développement de la multimodalité (acteurs économiques des zones d'activités notamment).					
Créer à proximité des gares, des aires de covoiturage et des stations vélo reliées aux pistes cyclables et itinéraires balisés (voir fiche action 1.1).					
Développer la multimodalité et l'intermodalité depuis les zones d'habitat vers les lieux stratégiques comme les gares, le marché, la piscine et plus largement les lieux de loisir, culturel et sportif pour définir les dessertes.					
Étudier l'opportunité de développer une station gaz de type BIOGNV/GNV sur le territoire					
En cas d'opportunité avérée pour la mise en place d'une station de gaz, développer et promouvoir une station d'avitaillement des véhicules afin d'encourager une mobilité décarbonée sur le territoire.					
Encourager le développement d'une mobilité plus durable à destination du transport de marchandises.					
Créer un Comité de Pilotage "Mobilité" (action à portée transversale) et l'animer.					
Encourager et faciliter la pratique du covoiturage	2019				2025
Mettre en œuvre une politique foncière afin de permettre le développement de plateformes de covoiturage (exemple : terrains proches de la sortie d'autoroute de La Crèche).					
Étudier la mise en place de plateforme de covoiturage sur le territoire.					
Installer des balises pour faciliter l'accès aux aires de covoiturage.					
Tester la mise en place d'un outil de covoiturage interne aux services de la					



Communauté de Communes, sur le site internet de la Communauté de Communes à destination des agents. Mettre à disposition des agents une cartographie des aires de covoiturage existante. En cas de succès, le pérenniser.						
Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du covoiturage et l'autopartage à travers les panneaux publicitaires, les affiches, les articles de presse et sur le site Internet de la Communauté des Communes.						
Améliorer les dessertes et proposer une offre de transport aux entreprises et aux particuliers	2019					2025
Préserver l'accès au fret dans les futures zones d'activité (caractère embranchable de ces zones).						
Participer au développement de structures multimodales.						
Elaborer un plan de la mobilité entre les villes et les zones d'activités en identifiant les lieux potentiels pour accueillir divers modes de transports alternatifs (exemples : aires de covoiturage, bornes électriques pour les voitures, arrêts de navettes et les aménagements pour les transports doux (voir la fiche 1.1)). Ce plan propose une phase de concertation pour son élaboration.						
A l'aide des différentes études, réfléchir à la mise en place d'un système de navette à destination des entreprises. En cas de succès, le pérenniser.						
Etudier la faisabilité de, mettre en place un système de navette "souple", de petite taille, plutôt à destination des citoyens (par exemple du type "transport à la demande").						
Informers le public de la possibilité d'accès aux zones d'activités via les médias : presse et Internet.						
Informers et prévenir la précarité énergétique dans les déplacements	2019					2025
Encourager le développement d'une plateforme de la mobilité en partenariat avec le CIAS.						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de missions Énergie (Service Urbanisme) Service aménagement Service Développement économique Service communication CIAS 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises du territoire Chambres consulaires (pour le développement du biogaz et des mobilités alternatives associées notamment) Département des Deux-Sèvres (pour les aires de covoiturage notamment) Région Nouvelle-Aquitaine Gestionnaires de réseaux [GRDF et Ségolis] (pour le développement du biogaz et des mobilités alternatives associées) Partenaires du Contrat Local de Santé entre la Communauté de Communes Mellois en Poitou et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (axe transversale - partie "Mobilité", visant à encourager une offre de transport pour les différentes cibles du CLS [jeunes, personnes âgées, publics vulnérables]) 	<ul style="list-style-type: none"> AMI "France Mobilité" Financements possibles de l'ADEME



Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité, entreprises et chambres consulaires (“Développer la multimodalité, l’intermodalité et les mobilités alternatives”), département (“encourager et faciliter la pratique du covoiturage”, gestionnaires de réseaux [GRDF et Ségolis] et chambres consulaires (« Développer la multimodalité, l’intermodalité et les mobilités alternatives » et “Améliorer les dessertes et proposer une offre de transport aux particuliers et entreprises”)

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
	Autre(s) service(s) Dév. Économique		0.1	0.1			
Coût en euros							
Nature des dépenses		Communication et études en interne					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Augmenter la part modale du covoiturage (déplacements domicile-travail et loisirs) pour atteindre 6,5%</p> <p>→ Réduire l'usage des voitures au profit du covoiturage, des transports en commun et des transports doux</p> <p>→ Développer les mobilités alternatives</p> <p>→ 1 habitant sur 2 utilise les transports doux et alternatifs par commune</p> <p>Disposer d'une station vélo par station de gare</p> <p>Développer une station de GNV/bioGNV permettant d'avitailler 20 poids lourds par jour</p> <p>Développer une navette desservant des gares et zones d'activités :</p> <p>→ 2 aller-retour par jour</p> <p>→ navette contenant 20 personnes</p> <p>→ distance entre la zone de Baussais et la gare de La Crèche = 6 km/ distance entre la gare de La Crèche et la zone d'activité de Champ Albert = 3 km/ distance entre la gare de Pamproux et la zone d'activité de Soudan = 5km</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 6 950 t CO2e par an</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : Négligeable pour SO2, COVNM et NH3, 186 t NOx par an 13 t PM10 13 t PM2,5</p> <p>Hausse attendue en termes de polluants atmosphériques : 5 t COVNM par an</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 6 200 MWh par an (gasoil)</p>	



Freins	Facilitateurs
<p>Mauvaises dessertes vers les zones d'activités</p> <p>Sécurité des aménagements des voies douces et des aires de covoiturage</p> <p>Méconnaissance du covoiturage</p> <p>Éparpillement des services des acteurs économiques ne facilitant pas l'accès aux transports en commun ou aux aires de covoiturage</p> <p>Changement des habitudes des usagers</p>	<p>Soutien du Conseil départemental au déploiement d'aires de covoiturage</p> <p>Communication forte sur les déplacements alternatifs</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre des dessertes de la navette vers les zones d'activités et la gare</i> <i>Nombre d'aires de covoiturage développés</i> de performance (mesure les effets) : <i>Nombre de station vélo installée près des gares</i> complémentaires à l'Évaluation Environnementale Stratégique (mesure l'impact sur l'environnement) : <i>Surface de voirie dédiée aux infrastructures prise sur des terres naturelles ou agricoles au sens des documents d'urbanisme) en m²</i> 	<p>Citoyens, Entreprises des zones d'activités, Collectivité</p>	<p>La qualité de l'air bénéficie directement de la baisse des émissions associée aux déplacements.</p>

Retours d'expérience

Mise en place de transport à la demande sur la Communauté de Communes du Thouarsais ("Comm'Bus")

Pour les activités extrascolaires, le système **comm'bus** a été développé. Un bus prend en charge les enfants à leur domicile et les emmène à l'un des 23 points d'arrivée qui quadrillent Thouars.

Source : http://www.ville-thouars.com/images/depliant_tad_2012.pdf

comm'bus bougez plus !

TARIFS

	Plain	Réduit
Ticket unitaire	1,20 €	0,60 €
Carnet de 10 tickets	10 €	5 €
Carnet de 25 tickets	20 €	10 €

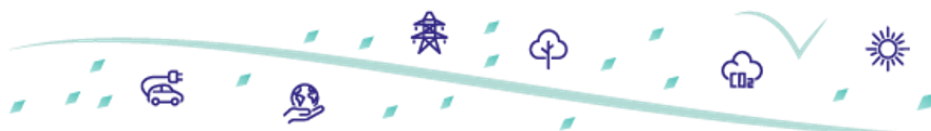
Tarif réduit : habitant de Thouars et d'Andigné-Thouars, mine de 18 ans, résident de moins de 2 ans occupé(e), personnes accompagnant les détenteurs de la carte France handicap.

Réservation au 05 49 66 14 14 Du 08:00 à 18:00 et de 18:30 à 19h

Les bus permettent d'accueillir les personnes handicapées

Profitez des nouveaux services pour vos activités extra-scolaires !

- Transport à la demande
- Départ de Thouars et des communes associées
- 23 points d'arrivée à Thouars





Fiche action n°1.3 **Encourager la transition énergétique et écologique par le biais des règles d'urbanisme**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 1: Encourager un urbanisme et des mobilités durables

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

Encourager la transition énergétique par le biais des règles d'urbanisme	2019	2020	2021	2022	2023	2025
Elaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant des critères environnementaux (par exemple : coefficient de biotope par surface - préservation des sols de l'artificialisation - classement des haies dans les documents d'urbanisme, etc.).						
Elaboration d'un zonage pour la préservation des zones naturelles (zones humides).						
Sols agricoles et naturels : pérenniser les puits de carbone tout en travaillant sur la préservation des sols						
Rencontrer les agriculteurs concernés et les sensibiliser à l'importance de la préservation des prairies, des boisements, des zones humides, des haies.						
Travailler sur des noues végétalisées plutôt qu'enterrées.						
Valoriser les zones délaissées par l'agriculture pour créer des espaces forestiers.						
Intégration des éoliennes terrestres dans les paysages urbains						
Inscrire les zones favorables à l'implantation de l'éolien au PLUi.						
Accompagner les communes face aux sollicitations des développeurs de projets.						
Sensibiliser les habitants sur l'éolien afin de faciliter l'acceptation des projets.						
Proposer une offre de logement à proximité des zones d'activité						
Rencontrer les acteurs économiques des zones d'activités moins bien desservies par les transports pour travailler ensemble sur un projet de logements sociaux à proximité de ces dernières.						
Raccorder ces zones d'habitations aux zones d'activités grâce aux aménagements des voies douces (voir fiche 1.1) et aux transports alternatifs (voir fiche 1.2).						



Promouvoir l'offre du logement social pour permettre aux jeunes de s'y installer : articles de presse, panneaux publicitaires....

Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Syndicats des eaux (notamment le SERTAD) Chambre d'agriculture 	

Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité et Chambre d'agriculture ("Sols agricoles et naturels : pérenniser les puits de carbone tout en travaillant sur la préservation des sols")

Moyens consacrés par la collectivité

		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET						
	Autre(s) service(s) : urbanisme	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Coût en euros							
Nature des dépenses							

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Limitier le déstockage de carbone pour les sols agricoles et naturels (en fonction des actions du PLUi)</p> <p>Intégrer l'éolien dans les paysages</p> <p>Densifier le territoire</p>	<p>Action non quantifiable en termes de réduction de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique</p>	

Freins

Pression foncière

Acceptation des projets éoliens par les citoyens

Facilitateurs

Compétences transversales des élus

Engagement des élus pour leur territoire

Société citoyenne pouvant porter les projets éoliens





Indicateur	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none">• de performance (mesure les effets) : <i>Surface des hectares des végétaux (prairies, haies) stockant du CO2</i>	Citoyens, Entreprises, Élus, Agriculteurs	

Retours d'expérience

<p><u>Mise en place du coefficient de biotope par surface dans le PLU de la commune du Puy Saint André (05)</u></p> <p>Dans le règlement du PLU de la commune du Puy Saint André, en son article 6, une définition et un mode de calcul du coefficient biotope par surface est proposé.</p> <p>source : http://www.puysaintandre.fr/sites/puysaintandre.fr/files/projet_municipal/191/05107_4.1_reglement_pluarrete.pdf (article 6)</p>	
--	--





Fiche action n°1.4	Agir sur la mobilité professionnelle du territoire	
Date de la mise en œuvre : 27/11/2019		Date de la mise à jour : 27/11/2019

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques
Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Accompagner le développement de Plans de déplacement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réaliser un bilan du Plan Inter-Entreprise (PDIE) de la zone d'Atlansèvre La Crèche - François.							
Etendre la démarche du PDIE aux zones d'Atlansèvre.							
Lancer une enquête de mobilité auprès des salariés de l'ensemble du Haut Val de Sèvre.							
Mobiliser les entreprises pour intégrer le Comité de pilotage "Mobilité".							
Encourager la pratique du travail à distance	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Accompagner le développement du numérique et de la fibre sur le territoire.							
Fédérer une communauté de co-workers et la structurer.							
Aménager des espaces de co-working ou tiers-lieux.							
Communiquer sur l'existence de ces lieux et la pratique du télétravail.							

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Service Développement économique Chargé mission Énergie (Service Urbanisme) Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises du territoire Chambres consulaires 	<ul style="list-style-type: none"> La Région (pour le dispositif de coworking) ADEME (pour le développer de plans de déplacement)

Pilote(s) dans la mise en œuvre: Services de la collectivité, Chambres consulaires





Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.2	0.3	0.3	0.3	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) : Dév. économique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Coût en euros							
Nature des dépenses		coût de l'étude PDIE /enquête mobilité (coût précédent PDIE zone Atlansèvre = 47 228€) / subvention =ADEME (FREE) 27 600€ + 4000e € CARSAT)					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Augmenter la part modale du télétravail pour atteindre 2%, ce qui correspond à 1 jour de télétravail par semaine pour les cadres des professions intellectuelles (en 2015, 1600 personnes).</p> <p>→ Réduire le trafic routier</p> <p>→ Favoriser les transports alternatifs</p> <p>→ Rendre efficace les conditions de travail</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 450 t CO₂e par an</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : Négligeable pour SO₂, COVNM, NH₃, PM₁₀ et PM_{2,5}, 1,2 t NO_x par an</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 1 350 MWh par an (gasoil)</p>	

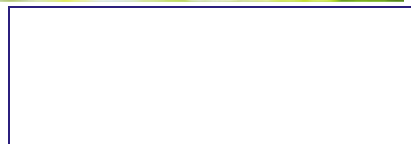
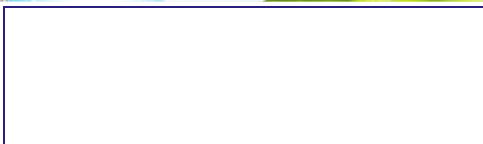
Freins	Facilitateurs
<p>Changement d'habitudes</p> <p>Sécurité des voies cyclables et piétonnes</p> <p>Horaires de travail décalés</p> <p>Couverture du haut débit</p> <p>Connexions en voies douces entre les zones d'activités et les zones résidentielles</p>	<p>Expérience du PDIE d'Atlansèvre La Crèche – François</p> <p>Forte volonté de la Communauté des communes</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : Superficie des espaces de co-working ou tiers-lieux proposés 	<p>Entreprises</p>	<p>Le télétravail/coworking permet de réduire les déplacements domicile-travail et donc de réduire les émissions de polluants atmosphériques.</p>



- **de performance (mesure les effets) :**

Nombre de personnes réalisant du télétravail au sein de la collectivité



Retours d'expérience

PDIE au sein du pôle économique Atlansèvre à La Crèche - François :

En 2012, la Communauté des Communes, le club d'entreprises et les experts en mobilité ont monté un comité de pilotage du Plan de Déplacement Inter-Entreprises en partenariat avec l'ADEME et la CARSAT.

Il a réalisé des études d'accessibilité à la zone d'activité et une enquête de mobilité auprès des salariés travaillant dans ce lieu. Ensuite, il a dressé un plan d'actions pour concrétiser les solutions des mobilités alternatives telles que le covoiturage entre plusieurs personnes pour le trajet domicile-travail et le vélo sur les pistes aménagées et sécurisées. L'adhésion des nouvelles entreprises a renforcé l'initiative.

<http://www.atlansevre.fr/?Plan-de-deplacement-inter>



<http://www.atlansevre.fr/?Plan-de-deplacement-inter>



AXE 2 : ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE

Selon l'ADEME "15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...)". Ce chiffre s'élève à "50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports". Le rôle des collectivités dans leurs décisions est donc déterminant pour le devenir de leur territoire.

Au-delà de ces données, les Communes du Haut Val de Sèvre, ainsi que la Communauté de Communes sont convaincues de leur rôle à jouer en matière de Transition. C'est pour cette raison qu'un des 5 axes du plan d'actions est entièrement tourné vers une recherche d'exemplarité. Les élus du territoire ont également fait ici le choix de faire porter les actions qui en découlent de la manière la plus transversale possible entre les Communes et la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes est consciente qu'il s'agit du premier document stratégique et opérationnel en matière de Transition énergétique et écologique qu'elle ait à porter. Pour cette raison, elle souhaite se structurer en interne et conduire son propre changement afin de se saisir pleinement de cet enjeu et pérenniser les démarches entreprises.

Les collectivités souhaitent ainsi s'appliquer à elles-mêmes ce qu'elles prônent pour leurs territoires et mobiliser les leviers qui leurs sont propres :

- Il est ainsi possible pour la Communauté de Communes de pérenniser ses financements en matière d'actions de Transition énergétique et écologique, tout en faisant évoluer ses pratiques vers une démarche plus durable.
- Les collectivités du territoire sont également compétentes pour agir directement sur leur patrimoine bâti afin de s'engager vers de meilleure performance énergétique afin de faire baisser les consommations du territoire. Elles souhaitent ainsi se donner de meilleures compétences en interne pour cela.
- La collectivité souhaite également mobiliser l'ensemble de ces agents afin de conduire le changement à leur côté. Une mobilisation interne sera un facteur de réussite de la Transition à mener sur le territoire.
- Enfin, l'enjeu des mobilités développé dans l'axe 1 s'applique également aux agents publics. Pour cette raison, des solutions internes sont recherchées pour y répondre.

Action 2.1 : Financer et organiser la politique de Transition énergétique et écologique

Action 2.1 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti des collectivités

Action 2.3 : Conduire le changement au sein des collectivités

Action 2.4 : Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités



Fiche action n°2.1 **Financer et organiser la politique de Transition énergétique et écologique**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

Formaliser un budget climat air énergie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Retranscrire de manière interservices l'ensemble des dépenses consacrées par la Collectivité à la mise en œuvre de son projet de Transition énergétique et écologique. Publier une note sur l'évolution des dépenses consacrées par la Collectivité dans les domaines Climat-Air-Énergie.							
Ajuster le coût financier associé au fil des années.							
Trouver des financements provenant de partenaires pour certaines actions.							
Organiser un suivi annuel des moyens financiers et humains consacrés à la démarche PCAET – Formaliser un outil de suivi.							
Mettre en place une stratégie de planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réfléchir à la mise en place d'un schéma directeur des énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer, sur la base des diagnostics réalisés, le potentiel d'énergie renouvelable souhaité par la Communauté de communes par type d'énergie renouvelable (en particulier solaire/éolien/méthanisation) et l'échéance associée ; - Réaliser des études spécifiques par type d'énergie renouvelable pour développer chacune des filières. 							
Accompagner les communes dans leurs projets liés à la production d'énergies renouvelables.							
Engager la Communauté de Communes dans une démarche d'achats durables	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Faire un état des lieux de l'existant en matière d'achat durable au sein de la collectivité (enjeux sociaux, environnementaux et éthiques).							
Former les acheteurs publics de la collectivité à la démarche des achats durables (par exemple avec des formations du CNFPT).							





Élaborer une "Charte des achats publics durables".						
Faire adhérer les communes à cette charte par signature.						
Communication autour de la démarche des achats publics durables et promotion de la Charte dans le cadre des groupements de commande à destination des communes.						
Suivi et mise en œuvre de la Charte.						
Lancer une gestion différenciée des espaces verts	2019					2025
État des lieux des pratiques existantes.						
Organiser un temps de concertation avec les usagers afin de recueillir leurs besoins et d'expliquer les changements à venir en matière de gestion de l'espace.						
Mise en place des nouvelles pratiques, notamment par la formation des agents en charge de ces espaces.						
Communiquer sur la mise en place de ces nouvelles pratiques (citoyens, acteurs économiques, etc.).						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) Service Aménagement Service des Marchés Publics 	<ul style="list-style-type: none"> Communes du territoire Citoyens Réseaux des acheteurs publics durables 	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité, Communes		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	Autre(s) service(s) Service aménagement Service des Marchés Publics	0.1 0.2	0.1 0.01	0.05 0.01	0.05 0.01	0.05 0.01	0.05 0.01
Coût en euros							
Nature des dépenses							



Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Produire en complément de l'existant environ 550 GWh d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 → Développer les énergies renouvelables sur le territoire</p> <p>Acheter plus responsable au sein de la Communauté de communes</p>	<p>Action non quantifiable en termes de réduction de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Budget limité par rapport à l'ensemble des actions à engager</p>	<p>Réelle motivation de la Communauté de communes</p> <p>Pas forcément de surcoût en approche en coût global</p> <p>Retours d'expériences d'autres territoires</p> <p>Retombées possibles pour les acteurs locaux</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Budget annuel alloué pour le climat-air-énergie</i> de performance (mesure les effets) : <i>Production d'énergie renouvelable</i> 	<p>Collectivité Entreprises du territoire (par le biais des Marchés publics)</p>	

Retours d'expérience	
<p>Réseau Grand Ouest Commande publique et Développement durable (RGO) :</p> <p>Il s'agit d'une association loi 1901 créée afin de favoriser l'intégration du développement durable dans la commande publique, animer une dynamique inter-régionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique.</p> <p>Source : http://www.reseaugrandouest.fr/</p>	<p>une vidéo pour tout comprendre sur les achats responsables</p>



Fiche action n°2.2

Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019

Date de la mise à jour : 27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé

Programmé

En cours

Terminé

Axes stratégiques

Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

Présentation de l'action

Descriptif de l'action

Calendrier

Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti	2019				2025
Réaliser le diagnostic de la consommation énergétique du patrimoine de la collectivité en se basant sur les factures d'électricité, de gaz, etc. Si, réalisation en interne, mobiliser le dispositif "Accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les collectivités" (AMEC) proposé par le CRER (aussi bien pour le patrimoine de la Communauté de Communes que celui des communes).					
Hierarchiser les besoins d'amélioration de la performance énergétique en fonction du coût, de la durée des travaux, des moyens à mettre en œuvre pour les travaux.					
Mettre en place un fichier de suivi/carnet de santé par bâtiment (du type "passeport énergétique").					
Définir un programme pluriannuel des travaux selon la hiérarchie des actions et le mettre en œuvre.					
Améliorer l'efficacité de l'éclairage public	2019				2025
Faire un diagnostic de l'éclairage existant (état du réseau, travaux déjà réalisés par les communes) avec le gestionnaire (et regarder combien cela pourrait coûter de le faire évoluer).					
Remplacer les luminaires les plus consommateurs par des luminaires plus économes, proposer une puissance d'éclairage adaptée, utiliser des appareils performants en termes d'éclairage et de nuisances nocturnes.					
Définir les zones où appliquer la politique de l'extinction nocturne.					
A l'aide des factures de consommation électrique, faire le suivi des consommations de l'éclairage public à l'échelle de la Communauté des Communes pour repérer les zones énergivores.					
Mettre en avant un bâtiment public pilote comme exemple de la performance énergétique	2019				2025
Organiser une visite du siège du CRER à la Crèche.					



Choisir et réaliser les travaux sur un bâtiment de la collectivité afin qu'il devienne pilote et exemplaire.						
Utiliser la communication média (presse, radio, affiches) pour informer les habitants des résultats des actions mises en œuvre (réduction de consommation et des émissions de GES pour le bâtiment).						
Organiser des visites publiques, scolaires ou professionnelles pour sensibiliser.						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Service Aménagement Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> SIEDS CRER 	<ul style="list-style-type: none"> Aides du SIEDS à destination des communes pour des projets de performance énergétique de l'éclairage ADEME (financement de poste de Conseiller en Énergie Partagée ou AAP par exemple)
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité, Communes, CRER		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) Aménagement Communication	0.2	0.2	0.2	0.2 0.01	0.1 0.01	0.1 0.01
Coût en euros							
Nature des dépenses		Coût de l'AMEC : 1,2€ par habitant pendant 3 ans (soit environ 108 000€ pendant 3 ans)					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Bâtiments plus sobres en énergie → Performance du patrimoine rénovéclassé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C)</p> <p>→ Si AMEC : Mise au point d'un plan de travaux cohérent et argumenté ayant pour objectif d'atteindre 30% d'économie d'énergie en trois ans</p> <p>Economies d'électricité et de gaz</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques faibles à l'échelle du territoire</p>	



→ baisse de 50% de la consommation de l'éclairage public		
--	--	--

Freins	Facilitateurs
Coût financier des études et des travaux Acceptation de l'absence d'éclairage la nuit	Gain de consommation (électricité et gaz) Baisse de la pollution lumineuse

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Coût des travaux d'amélioration de performance énergétique</i> de performance (mesure les effets) : <i>Suivi des consommations d'énergie de la via les factures (gaz, électricité, etc.)</i> 	Citoyens et collectivités	Les baisses de consommation d'énergies fossiles vont contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Retours d'expérience	
<p><u>AMEC proposé par le CRER mise en place à la Communauté de communes de Delta Sèvre Argent et à la Communauté de communes de l'île d'Oléron</u></p> <p>L'accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie dans les Collectivités (AMEC) est un service innovant proposé par le CRER sur une période de 3 ans ayant pour but la réalisation d'économies d'énergies et la réduction de 30% des dépenses énergétiques de l'éclairage public et des bâtiments communaux par l'implication des acteurs de la collectivité locale.</p> <p>source : http://www.crer.info/maitrise-energie-collectivite.htm</p>	



Fiche action n°2.3

Conduire le changement au sein des collectivités

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019

Date de la mise à jour : 27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé

Programmé

En cours

Terminé

Axes stratégiques

Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

Présentation de l'action

Descriptif de l'action

Calendrier

Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent	2019				2025
Réaliser un état des lieux des pratiques vertueuses déjà menées par la collectivité.					
Élaborer une charte avec des exemples d'actions vertueuses pour l'environnement (covoiturage, extinction des lumières, utilisation minimale du chauffage et d'électricité, tri des déchets...).					
Présenter la démarche de Développement Durable mise en place par la collectivité à l'ensemble des agents.					
Intégrer la démarche dans le règlement intérieur.					
Mettre en œuvre et animation de la charte de l'éco-agent.					
Distribuer un livret d'accueil à chaque agent de la collectivité pour diffuser les pratiques vertueuses des services et pour lui donner des conseils.					
Communiquer sur les actions menées par la collectivité dans le bulletin interne de la Communauté de Communes.					
Mettre en place un référent Développement Durable par site de l'intercommunalité	2019				2025
Élaborer la fiche de poste du référent Développement Durable.					
Choisir les référents Développement Durable.					
Former les référents Développement Durable.					
Animer le groupe d'agents référents Développement Durable.					



Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Service Ressources Humaines • Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) • Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents des collectivités • Terra Cycle et Envie 2E (pour l'aide à la mise en œuvre d'actions) • Partenaires du Contrat Local de Santé entre la Communauté de Communes Mellois en Poitou et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (fiche thématique n°4 du Contrat local de Santé intitulé "La promotion de la santé environnementale" - visant à développer la fonction d'ambassadeur en santé environnementale constitué d'un binôme élu-technicien) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation CNFPT
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) : RH	0.2	0.2	0.05	0.05	0.05	0.05
Coût en euros							
Nature des dépenses		Action réalisée en interne					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
Comportements exemplaires des agents de la collectivité → formation des référents en développement durable Réduction du gaspillage énergétique et des émissions CO2	<i>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques négligeables à l'échelle du territoire</i>	



Freins	Facilitateurs
Changement des habitudes	Volonté forte de la collectivité et des agents

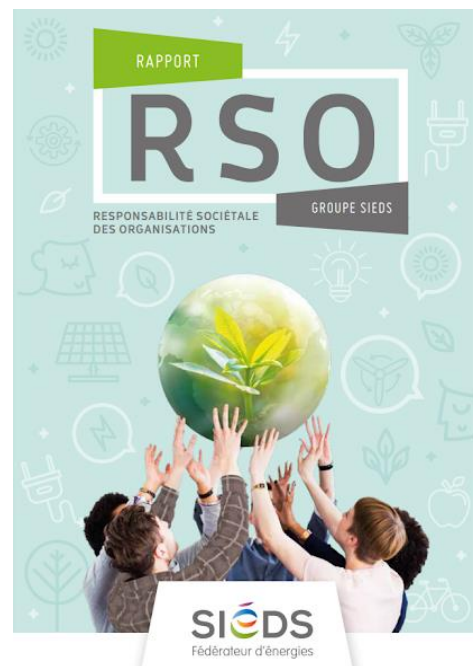
Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> • de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre de référents développement durable mis en place</i> 	La collectivité et ses agents	

Retours d'expérience

Groupe SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres) a mis en place une démarche Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) :

Avec la démarche RSO, l'engagement des entités du Groupe change de dimension et associe pleinement les aspects environnementaux aux problématiques économiques et sociales.

Source : https://www.sieds.fr/IMG/pdf/sieds_livret_rso_17147_planche_bd.pdf





Fiche action n°2.4 **Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

	2019				2025
Former les agents à l'éco-conduite					
Choisir les services prioritaires pour mettre en place l'expérimentation de l'éco-conduite (Service Assainissement, portage de repas et aide à domicile CIAS, Service Développement économique, etc.).					
Faire le suivi des déplacements des agents des services concernés par l'expérimentation en vue d'évaluer la faisabilité de ce projet, avant de le généraliser à tous les services en cas de succès.					
Journée d'animation pour former/sensibiliser les agents à l'éco-conduite, comme la journée de la sécurité routière.					
Développer une politique de déplacement durable au sein des collectivités					
Élaborer le Plan de Déplacement de l'Administration grâce à un sondage auprès du personnel comme pour le PDIE (cf. fiche 1.4).					
Mettre en place l'expérimentation de l'indemnisation kilométrique du vélo (Mise en place d'un groupe de travail, phase de test ; généralisation en cas de succès).					
Doter la collectivité d'un parc de vélos pour le mettre à disposition de ces agents et en définir les conditions d'utilisation.					
Initier une généralisation du covoiturage des agents de la collectivité pour les trajets domicile-travail (groupe de travail, appui du site de la Communauté de Communes, réunion de lancement, communication).					
Intégrer des véhicules bas carbone dans le cadre du renouvellement de la flotte (électriques, biogaz) et réfléchir à l'implantation de borne de recharge sur les parkings de la collectivité (à la suite de l'état des lieux).					





Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Service Ressources Humaines Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) Service Aménagement Service Communication Service des Marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> SMC (pour récupération de vélos) ECF (formation éco-conduite) 	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.1	0.1	0.0.1	0.01	0.01	0.01
	Autre(s) service(s)						
Coût en euros		Formation + IKV (indemnité kilométrique vélo)	Installation bornes acquisition vélo +IKV	Installation bornes et maintenance + IKV	Installation bornes et maintenance + IKV	Installation bornes et maintenance + IKV	Installation bornes et maintenance + IKV
Nature des dépenses							


Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Au sein de la collectivité :</p> <p>Réduire l'usage des voitures au profit du covoiturage et des transports doux (inclus dans les actions de l'axe 1)</p> <p>Consommer moins de carburants grâce à l'éco-conduite (baisse de 15% environ)</p> <p>Renouveler la flotte de véhicules par des véhicules moins polluants</p>	<p>Gains attendus en termes de réduction de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques négligeables à l'échelle du territoire</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Changement des habitudes</p> <p>Éloignement entre domiciles de certains salariés</p> <p>Sécurité des voies cyclables</p>	<p>Suivi et organisation rigoureux des plans de déplacement</p> <p>Baisse des consommations et de la facture énergétique</p> <p>Solidarité entre salariés</p>



Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> • de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : Nombre d'agents formés à l'éco-conduite • de performance (mesure les effets) : Suivi des consommations énergétiques du parc automobile de la collectivité 	<p>La collectivité et ses agents</p>	<p>Réduire l'usage des véhicules permet d'améliorer la qualité de l'air.</p>

Retours d'expérience

<p><u>Mise en place de l'IKV à la Communauté d'Agglomération de la Rochelle</u></p> <p>L'indemnité kilométrique vélo (ou IKV) est une indemnité versée par l'employeur aux salariés qui utilisent un vélo pour leurs déplacements domicile-travail, à hauteur du nombre de kilomètres parcourus. Cette indemnité vise à encourager le vélo en tant que mode de transport. Elle est prévue à l'article L. 3261-3-1 du Code du travail instauré par la loi de transition énergétique. La prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo s'élève à 0,25 Euros/kilomètre et le plafond annuel est de 200 euros.</p> <p>Source: http://franceurbaine.org/communaute-agglomeration-rochelle-adopte-ikv-pour-ses-agents</p> <p><u>SoliCycle</u></p> <p>Cette association qui récupère des vélos, les répare, puis les met en location. Elle est une des lauréates du premier relevé de l'AMI "French Mobility".</p> <p>Source : https://solicycle.org/</p>	 <p>Des ateliers d'insertion portés par l'association Elodie et Christophe de France</p>
--	---



AXE 3 : SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE POUR IMPULSER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Une Transition doit être accompagnée et expliquée, c'est l'un des facteurs de sa réussite. Pour cette raison, le Haut Val de Sèvre entend déployer des moyens susceptibles de toucher tous les acteurs de son territoire. En effet, bien que compétente dans de nombreux domaines, la collectivité ne peut porter à elle seule pour son territoire tous les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie. En revanche, en temps que coordinatrice local de la Transition énergétique, elle dispose de différents leviers afin de partager son projet pour le territoire et impulser une dynamique territoriale.

Pour cette raison, un axe entier du plan d'action est tourné vers de l'animation territoriale et de l'accompagnement. Une attention a été portée de façon à impliquer le plus largement possible les acteurs du territoire, selon leurs différentes préoccupations. La question de la réduction des consommations et des déchets reçoit également un intérêt particulier en raison de son caractère transversal et de son lien avec des actions de sensibilisation et de changement de comportement.

Action 3.1 : Organiser une manifestation annuelle autour de la thématique climat-air-énergie

Action 3.2 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux PCAET

Action 3.3 : Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets





Fiche action n°3.1	Organiser une manifestation annuelle autour de la thématique climat-air-énergie	
Date de la mise en œuvre : 27/11/2019		Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques	
Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale	

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Organisation d'une manifestation annuelle	2019				2025
Intégrer la thématique climat-air-énergie au "village des artisans" (par exemple, un stand tenu par la Communauté des communes pour présenter ses actions et quelques stands tenus par les professionnels pour présenter leurs solutions appliquées dans le PCAET comme le vélo électrique, le compostage des déchets, le énergies renouvelables, etc.).					
Si ce n'est pas possible dans le cadre du "village des artisans", réaliser une nouvelle manifestation dédiée à la thématique en mobilisant 2 à 3 services de la Communauté de communes pour une vision transversale (exemple : culture, Développement local, Développement économique, etc.).					
Mettre en place un comité de pilotage constitué des entreprises, des médiateurs culturels, des professionnels de l'environnement pour préparer l'animation de l'évènement (stands, ateliers, projection des films, spectacles, visites guidées, parcours vélo, forum entreprises sous forme de conférences interactives, speed dating, etc.).					
Promouvoir l'évènement.					
Faire le bilan de l'évènement pour préparer la suivante.					

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> ● Service communication ● Service urbanisme et chargé de mission Énergie ● CIAS ● Service Développement économique ● Service Culture/Tourisme/patrimoine ● Service Développement local 	<ul style="list-style-type: none"> ● Acteurs économiques ● CRER ● Compagnies artistiques ● ADEME ● Conseil de Développement 	





Pilote(s) dans la mise en œuvre: Services de la collectivité

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s)						
Coût en euros							
Nature des dépenses		Financement de la manifestation (25 000 € = coût actuel total de la manifestation du village des artisans) - Prévoir une majoration du coût de la manifestation pour développer les thématiques Climat-Air-Énergie					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Organiser une manifestation annuelle sur le thème air-énergie-climat et une réunion annuelle avec les entreprises et acteurs locaux</p> <p>Faire des citoyens des acteurs du PCAET</p> <p>Améliorer la performance énergétique des maisons d'habitations</p> <p>Faire connaître le PCAET et ses enjeux</p>	<p><i>Gains attendus en termes de réduction de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques non quantifiables</i></p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Diffusion de l'information pour faire venir du public</p> <p>Capacité financière des citoyens pour la rénovation énergétique de leur patrimoine</p>	<p>Animation existante sur le territoire sur laquelle s'appuyer "village des artisans"</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de performance (mesure les effets) : Nombre de participants à la manifestation 	<p>Citoyens, Entreprises, Collectivité, Associations</p>	



Retours d'expérience

L'éco-festival "Ça marche !" à Parthenay

"L'Ecofestival "Ça marche !" de Parthenay (79) est né en 2010, porté par une vingtaine d'associations et parrainé par Marie-Monique Robin.

Depuis sa création, l'Ecofestival « ça marche ! » s'est donné pour objectif principal de sensibiliser de nouveaux publics à l'écologie en l'abordant de façon concrète et positive.

Notre démarche très ouverte en tant que carrefour de rencontres des acteurs de l'écologie locale avec un accès gratuit sur la place principale de la ville s'est affirmé dès la première édition.

Au fil des éditions suivantes, l'Ecofestival « Ça marche ! » fidèle à cet esprit, a diversifié ses angles d'approche : les deux axes de départ, exposants professionnels et associatifs ainsi qu'un festival des films de réalisations reproductibles, toujours présents, ont été complétés par un pôle bien-être, des interventions dans les écoles, des conférences, des ateliers d'auto-construction de plus en plus demandés et depuis l'édition 2015 des événements en cours d'année sur des thèmes plus ciblés comme le réchauffement climatique ou la permaculture.

Source :

<https://ecofestivalcamarch.wixsite.com/ecofestival-camarche>





Fiche action n°3.2 **Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux du PCAET**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier				
------------------------	------------	--	--	--	--

Sensibiliser et accompagner le personnel de la collectivité, le grand public, les élus et leurs services sur le PCAET	2019				2025
Mettre en place un plan de communication : Par exemple, publier des articles dans les journaux, sur le site Internet, sur les revues internes des collectivités pour présenter des projets liés au PCAET et des actions déjà mises en œuvre avec des résultats bénéfiques comme le covoiturage entre salariés du pôle économique Atlansèvre à La Crèche, etc.					
S'équiper en matériel de communication (flam, stickers, badges, panneaux de communication, etc.).					
Pour le personnel de la collectivité					
Organiser des journées de sensibilisation comme l'éco-conduite, l'utilisation du vélo électrique, le covoiturage ou des visites sur les sites de production d'énergies renouvelables et les bâtiments écologiques.					
Réaliser un suivi des éco-gestes avec une publication des résultats en vue de rendre compte des évolutions des comportements (avec des témoignages d'agents par exemple).					
Pour le grand public					
Prévoir des manifestations humaines comme une manifestation annuelle (cf. fiche 3.1) et/ou tenir un stand d'information au marché. S'appuyer sur des évènements locaux (comme la foire-exposition, la course "Run", etc.).					
Soutenir les actions menées par le CIAS en matière de transition énergétique et écologique (comme le défi famille à énergie positive, les ateliers "consommer sain, consommer malin", etc.).					
Réfléchir à la mise en place d'un concours sur le thème climat-air-énergie.					





Pour les élus et leurs services						
Réaliser auprès des communes volontaires une intervention au sein des conseils municipaux afin de présenter la démarche du Plan Climat Air Énergie Territorial.						
Fédérer les communes volontaires par la mise en place d'un "Club des communes à énergie positive".						
Mettre en place une demi-journée de formation annuelle sur les enjeux et les démarches du PCAET à destination des secrétariats de mairies.						
Initier le défi "École à énergie positive"	2019					2025
Réaliser un état des lieux des pratiques déjà menées (écoles, personnel scolaire, restaurants, garderie).						
Réunir le personnel municipal chargé de l'entretien des écoles, le maire, les chefs des établissements scolaires, les enseignants et le CRER pour choisir une école pilote et y mettre en place les outils pédagogiques.						
Identifier 1 référent par école/site et 1 référent au sein du personnel.						
Organiser des temps de rencontre et de mise en commun entre les différents référents école et personnel pour échanger sur leurs pratiques.						
Assurer un relais des actions du défi "école à énergie positive" vers le personnel scolaire et les centres de loisirs.						
Réaliser un suivi des actions de l'école pilote grâce aux retours des enseignants et des référents.						
Organiser une réunion de fin d'année scolaire avec d'autres écoles et des centres de loisirs pour rapporter les résultats de l'école pilote et généraliser cette initiative.						
Impulser une dynamique citoyenne locale en faveur de la transition énergétique et écologique	2019					2025
Contribuer à la structuration d'un groupe de citoyens souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de projets en lien avec la transition énergétique et écologique (exemple : mobilité, énergie renouvelables, alimentation, etc.)						
Soutenir et animer ce collectif						
Organiser un évènement annuel pour rendre compte aux citoyens de l'avancée du PCAET						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) Service Développement local Service communication Service personnel scolaire Service animation jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> CRER Éducation Nationale SIEDS (rapprochement avec le défi "éco loustic") Conseil de Développement CIRENA 	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité, CRER et Éducation Nationale ("Initier le défi "école à énergie positive")		



Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
	Autre(s) service(s) : Développement local (défis 'école à énergie positive') Service Personnel scolaire	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Coût en euros		8000	4000	4000	4000	4000	4000
Nature des dépenses		Achat équipements + coût des actions de communication Absence d'estimation de coût pour l'initiation et le lancement du défi "école à énergie positive"					


Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Organiser des formations et manifestations sur le thème air-énergie-climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 manifestation annuelle grand public/ an - 1 réunion pour les agents des collectivités/ an - 1 temps de formation pour les services des Communes /an <p>Fédérer un "Club des Communes à Énergie Positive"</p> <p>Organiser le défi "école à énergie positive"</p> <p>→ 10 écoles primaires et/ou élémentaires participantes au défi (sur les 21 écoles élémentaires et primaires présentes)</p>	<p>Gains attendus en termes de réduction de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques non quantifiables</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Diffusion de l'information pour faire venir du public</p> <p>Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens</p> <p>Mobilisation des enseignants sur le thème et accord de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation National des Deux-Sèvres.</p>	<p>Valise pédagogique pour les enseignants</p> <p>Attente des enseignants, des élèves</p>



Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> • de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre d'écoles impliquées dans le défi "école à énergie positive"</i> • de performance (mesure les effets) : <i>Nombre d'enfants participants au défi "école à énergie positive"</i> 	<p>Les collectivités et leurs agents Les citoyens</p>	

Retours d'expérience

<p><u>Mise en place du défi « École à énergie positive » à Grenoble :</u></p> <p>Ce concours, qui ne donne lieu à aucun classement, a pour objectif d'inciter les écoles de la métropole à mieux comprendre le fonctionnement énergétique du bâtiment et à réduire leurs consommations d'énergie (électricité et chauffage) par rapport aux années précédentes. Et ce par des changements d'habitudes et des actions nécessitant un investissement financier très limité.</p> <p>Les enseignants des classes participantes construisent leur projet avec les élèves afin de les sensibiliser aux économies d'énergie. Les élèves et les enseignants, avec l'aide de la commune, mettent en place un programme d'actions pour diminuer les consommations d'énergie (électricité et chauffage) de l'école : sensibilisation des autres "usagers" de l'école, régulation du chauffage, étude des plannings d'utilisation des salles, ...</p> <p>Les enseignants ont accès à diverses ressources techniques et suivent un programme d'accompagnement pédagogique. Des animations pédagogiques en classe sont proposées gratuitement en fonction des demandes de l'enseignant.</p> <p>Un référent de la commune (élu et/ou agent) est désigné pour suivre et faciliter la réalisation du projet de la classe.</p> <p>Source : http://www.alec-grenoble.org/6150-defi-ecoles-a-energie-positive.htm</p>	
---	---



Fiche action n°3.3

Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019

Date de la mise à jour :27/11/2019

Etat de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

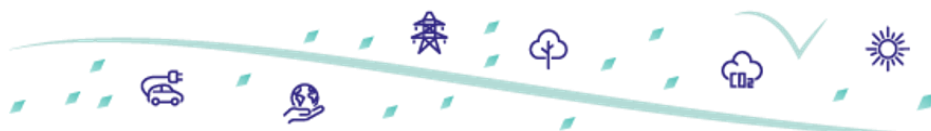
Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale

Présentation de l'action

Descriptif de l'action

Calendrier

Réduire et valoriser les biodéchets (déchets verts et alimentaires)	2019				2025	
Identifier les gisements de biodéchets (restauration collective, entreprises, ménagers, agriculture, collectivités, etc.).						
Organiser une réunion de sensibilisation à la réduction et à la revalorisation des déchets verts (selon le nombre d'inscrits des précédentes actions de sensibilisation menées par le Contrat d'Objectif : Déchets et Économie Circulaire [CODEC]).						
Définir avec différents producteurs de déchets des solutions de réduction et de revalorisation : compostage pour les déchets ménagers et la restauration collective, la méthanisation pour l'agriculture.						
Promouvoir cette initiative à travers les articles de presse, les revues internes des collectivités, des entreprises, le site Internet et les manifestations pour impliquer le plus de monde possible dans la démarche de valorisation des déchets verts.						
Accompagner les professionnels afin de réduire leurs déchets	2019				2025	
Organiser des temps de sensibilisation en partenariat avec les membres du CODEC à destination des professionnels.						
Réaliser un suivi du volume des déchets jetés par les professionnels pour évaluer leur évolution (SMC [Syndicat Mixte à la Carte], chambres consulaires, confédérations).						
Organiser des réunions pour présenter le bilan de suivi et réfléchir aux solutions de réduction des déchets.						
Rechercher des financements pour soutenir les professionnels dans l'investissement des matériels (comme le compostage).						
Travailler avec les restaurants scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire (actions de sensibilisation au cours des repas,...).						





Encourager à la réparation et au réemploi	2019				2025	
Promouvoir la recyclerie et assurer le développement de ses activités (par exemple agrandissement des locaux ou ajout d'un parking).						
Développer une collaboration entre les professionnels et le SMC pour encourager la récupération des matériaux au sein de la recyclerie (par exemple signature d'une Charte ou mise en place de point de collecte mutualisé au sein de zones d'activités).						
Créer une dynamique autour du réemploi et de la réparation, notamment par des stands au marché, une participation à la manifestation annuelle de l'énergie (cf. fiche 3.1).						
Envisager le développement d'un réseau d'acteurs du réemploi ou l'adhésion à un réseau existant.						
Promouvoir les actions de réemploi à travers les articles de presse, les revues internes des collectivités, la manifestation annuelle PCAET, le stand au marché, le village des artisans.						
Insérer le territoire dans une démarche d'économie circulaire.						
Sensibiliser à la réduction des déchets, au tri, au recyclage et au gaspillage alimentaire	2019				2025	
Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets, au tri, au recyclage et au gaspillage alimentaire - par exemple : participation avec des stands au marché, à la manifestation annuelle (cf. fiche action 3.1), visites des sites de traitement des déchets, animations dans les écoles, les supermarchés, les commerces et les entreprises.						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) Service Développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> SMC SMITED Chambres consulaires Tissu associatif ADEME Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'Objectifs : Déchets et Économie Circulaire (CODEC), piloté par le SMITED
<p><u>Pilote(s) dans la mise en œuvre</u> : SMITED, SMC, Chambres consulaires</p>		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.1	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) :						



Coût en euros						
Nature des dépenses	Coût des actions de communication + éventuel adhésion à un réseau					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Réduire la quantité de déchets d'ordures ménagères :</p> <p>→ baisse de 10% de la quantité de déchets d'ordures ménagères dès 2020 sur la base de la tendance démographique (objectif législatif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte)</p> <p>Encourager l'économie circulaire :</p> <p>→ baisse du fret entrant de 20% à l'horizon 2030 (conséquence des objectifs fixés par la loi en matière d'économie circulaire (objectif d'une augmentation de 30% des produits issues de l'économie circulaire à l'horizon 2030)</p> <p>→ baisse de la consommation d'énergie de 10% à l'horizon 2030 (secteur industrie)</p> <p>Responsabiliser les citoyens et les acteurs</p> <p>Allonger la durée de vie des produits</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 1 900 t CO2e à l'horizon 2021 et 2 800 t CO2e à l'horizon 2024</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : 5 t SO2 par an 10 t NOx par an 1 t COVNM par an Négligeables pour NH3, PM10 et PM2, 5</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 2 900 MWh à l'horizon 2021 et 4 600 MWh à l'horizon 2026</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Diffusion de l'information pour faire venir du public</p> <p>Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens</p> <p>Coût des installations de traitement des déchets</p>	<p>Partenariats avec les réseaux locaux, SMC, SMITED, les acteurs économiques, les restaurants collectifs</p> <p>Économie circulaire en plein développement au niveau national</p> <p>Développement de ressources locales</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : Nombre d'animations sur la thématique des déchets Nombre de composteurs distribués de performance (mesure les effets): Déchets verts collectés Pourcentage des déchets collectés 	<p>Citoyens, entreprises, industries, agriculteurs, restaurants collectifs, associations spécialisées en réparation et réemploi</p>	<p>Réduire la quantité de déchets permet d'améliorer la qualité de l'air</p>



revalorisés

Volume global des déchets collectés



Retours d'expérience

Dispositif “Répar’Acteur” mis en place par la Chambre des Métiers et de l’Artisanat en Gironde, puis élargi à l’échelle de la Nouvelle-Aquitaine

“Chaque année, en Nouvelle-Aquitaine, la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) devient la semaine de la réparation.

Elle vise à améliorer la notoriété et visibilité des artisans de la réparation auprès des consommateurs de plus en sensibles au développement durable.

Depuis 2012, près de 768 réparateurs sont devenus des REPAR’ACTEURS et disposent aujourd’hui d’un kit de communication et d’une meilleure visibilité dans l’annuaire numérique de la réparation de Nouvelle-Aquitaine.”

Source :

<https://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/web/fr/258-devenir-repar-acteurs.php>





AXE 4 : REDUIRE ET MIEUX MAITRISER LA DEPENDANCE AUX ENERGIES

La réduction et la meilleure maîtrise des énergies est l'un des enjeux fondamentaux du PCAET du Haut Val de Sèvre. Cet enjeu répond à la fois à une baisse des consommations énergétiques, une hausse de la production des énergies renouvelables et indirectement, une baisse des émissions de GES sur le territoire.

L'ambition du territoire est ici particulièrement forte puisqu'il s'agit de devenir un "Territoire à Énergie Positive" (TEPOS) à l'horizon 2050, c'est-à-dire, à produire autant, voire plus, d'énergie renouvelable que le territoire n'en consomme. Cette objectif est particulièrement ambitieux puisqu'aujourd'hui les énergies renouvelables ne couvrent qu'environ 13% des besoins du territoire. Ainsi, pour atteindre cet état d'équilibre, des actions en faveur du développement d'un mixte énergétique renouvelable doivent être entreprises. Selon le niveau atteint en matière de baisse des consommations, l'énergie renouvelable à produire correspondra ente 3 à 4 fois la production actuelle. Le rythme actuel de développement des équipements ne permettant pas d'atteindre cet objectif, la collectivité souhaite se montrer actrice en développant un outil local susceptible d'encourager et faciliter ces projets. Le territoire pourra compter sur la richesse de ses partenaires et la diversité de son potentiel de mixte énergétique pour atteindre son ambition.

Pour atteindre l'objectif TEPOS, des actions visant à baisser les consommations doivent également être entreprises. Selon l'ambition de développement des énergies renouvelables du territoire, cela doit conduire à atteindre au minimum une baisse d'environ 40 à 60% de l'énergie consommée aujourd'hui. Certes, une grande partie de ces actions liées à l'efficacité seront étroitement dépendantes de choix et décisions prises au niveau national. Cela n'empêche néanmoins pas la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre de se montrer active sur le sujet, notamment en créant un environnement favorable à ces actions.

Action 4.1 : Se doter de moyens pour encourager et développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 4.2 : Prioriser et encourager des énergies renouvelables sur le territoire

Action 4.3 : Améliorer l'accompagnement dans la maîtrise des énergies





Fiche action n°4.1 **Se doter de moyens pour encourager et développer les énergies renouvelables sur le territoire**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier				
------------------------	------------	--	--	--	--

Mettre en place un outil afin d'investir sur des projets de production d'énergies renouvelables (<i>action en lien avec l'action 2.1</i>)	2019				2025
Réaliser un benchmarking des retours d'expériences et des solutions existantes.					
Présentation des solutions aux élus et choix dans l'outil à retenir (par exemple Société d'Économie Mixte liée aux énergies renouvelables).					
Montage de l'outil, avec une volonté d'associer les acteurs du territoire et les citoyens.					
État des lieux et accompagnement des projets d'énergies renouvelables (EnR) : photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydroélectricité, bois énergie, etc.					
Échanger avec les citoyens et les acteurs économiques habitant près des futurs sites de production d'énergies renouvelables pour une meilleure acceptation et proposer un financement participatif.					
Trouver des entreprises locales pour la réalisation et l'exploitation des installations.					

Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) 	<ul style="list-style-type: none"> Communes du territoire CRER SIEDS 	

Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité, Communes





Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/jour	Chargé mission PCAET	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
	Autre(s) service(s)						
Coût en euros							
Nature des dépenses		A évaluer en fonction de l'outil retenu					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Impliquer les citoyens et les acteurs dans le développement et le partage des énergies renouvelables</p> <p>Doter la collectivité d'un outil opérationnel</p> <p>Réduire les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables</p>	<p><i>Gains attendus en termes de réduction de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques non quantifiables</i></p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Acceptation des projets</p> <p>Complexité juridique et financier</p>	<p>Des outils existent, telle que la Société d'Économie Mixte permet à la collectivité d'investir dans les projets privés, de créer des emplois locaux, de lancer le financement participatif et d'additionner des projets de différentes énergies renouvelables.</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de performance (mesure les effets) : <i>Production d'énergie renouvelable produite localement</i> 	<p>Collectivités, citoyens, entreprises</p>	





Retours d'expérience

Potentiels leviers de développement des énergies renouvelables, les sociétés d'économie mixte (SEM) peuvent être créées par toute collectivité territoriale. Permettant une gouvernance publique lorsque le capital est au moins public à 51% au minimum, les SEM constituent notamment un levier à portée des territoires ruraux.

Ce modèle de développement des énergies renouvelables semble de plus être intéressant car les bénéfices réalisés et les liquidités constituent une source de financement pour de nouveaux investissements et permettent d'opérer au-delà du patrimoine public des collectivités actionnaires.

Source :

<https://www.laboratoireterritorial.fr/energies-renouvelables-le-potentiel-strategique-des-societes-deconomie-mixte/>

Nièvre Énergie, un modèle de Société d'Économie Mixte citoyenne pour le développement des énergies renouvelables créée par un syndicat d'énergie :

Sous l'impulsion de la population, la SEM Nièvre Energies a été créée fin 2012 par le Syndicat d'énergies de la Nièvre (Sieeen), initialement et notamment pour intervenir dans la société d'exploitation d'un projet éolien participatif initié en 2006 par l'association Le Varne à Clamecy-sur-Oisy. Elle y est présente aujourd'hui à hauteur de 35 %, au côté du fond d'investissement participatif Abo Wind Invest (65 %). Plus largement, la SEM ambitionne de participer à des projets représentant 30 à 35% de l'objectif défini pour le département de la Nièvre dans le schéma régional climat air énergie (SRCAE), soit environ 70 à 80 MW (essentiellement éolien, mais aussi photovoltaïque au sol et sur bâtiment en intégration, méthanisation collective, micro hydraulique, etc.).

Le capital social initial de Nièvre Énergies, détenu par les collectivités locales (85 %) et la participation citoyenne (15 %), en a fait la première SEM citoyenne. Les clubs d'investissement (15 en 2013) créés pour réunir l'épargne locale sont rassemblés dans une société à actions simplifiées, la Coopérative Bourgogne Énergie Citoyenne (CBEC), qui porte l'investissement citoyen sur les bases de la charte de l'association Énergie Partagée.

Source :

<http://www.territoires-energie-positive.fr/territoires/bonnes-pratiques/nievre-energies-une-sem-citoyenne-pour-le-developpement-des-energies-renouvelables>

LAB
le laboratoire territorial

la première plateforme collaborative
des acteurs du développement économique

**NIÈVRE ENERGIES, UNE
SEM CITOYENNE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES
ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



Fiche action n°4.2 **Prioriser et encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire**

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019 Date de la mise à jour :27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé
 Programmé
 En cours
 Terminé

Axes stratégiques

Axe 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

Utiliser les toits et surfaces perdues pour poser des panneaux photovoltaïques	2019				2025
Bénéficier des études de potentiel du CRER (pour les collectivités et les entreprises adhérentes).					
Étudier avec le CRER une cartographie du territoire pour repérer les toits disponibles : bâtiments agricoles, toitures publiques et voir avec l'ABF pour le patrimoine classé. Réfléchir plus largement à développer un cadastre solaire.					
Rencontrer les propriétaires des toitures photovoltaïques en projet afin de les sensibiliser et leur proposer un financement participatif.					
Inciter à l'installation des panneaux photovoltaïques et mobiliser le dispositif "Demosol".					
Réfléchir à l'implantation de "dispositifs sur des espaces délaissés" (zones d'activités par exemple).					
Soigner les endroits où implanter les éoliennes et travailler sur l'acceptation des projets éoliens	2019				2025
<i>Voir la fiche action 1.3.</i>					
Développer la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation	2019				2025
Réaliser des études de faisabilité sur les locaux de la Communauté de Communes et des communes pour étudier le potentiel de l'autoconsommation et pour choisir l'énergie renouvelable adaptée.					
Élaborer le budget de financement.					
Installer l'unité de production et faire le suivi de l'autoconsommation.					





Encourager et développer les projets de méthanisation	2019				2025	
Identifier les groupes d'agriculteurs où le développement de la méthanisation est possible.						
Rencontrer les propriétaires des lieux pour les sensibiliser et leur proposer un financement participatif.						
Communiquer sur l'existant du réseau de gaz présent sur le territoire.						
Réfléchir à la mise en place d'une station de biogaz sur la zone d'Atlansèvre avec un approvisionnement local (station notamment à destination du fret routier).						
Communiquer sur le potentiel de développement des moulins d'eau pour produire l'électricité	2019				2025	
Faire le bilan des installations expérimentales de production électrique sur les moulins.						
En cas de réussite des expérimentations, les généraliser.						
Promouvoir cette pratique à travers les articles de presse, la manifestation annuelle (fiche action 3.1), les visites du grand public, des écoles et des entreprises à des fins pédagogiques.						
Étudier l'opportunité de développer les réseaux de chaleur sur le territoire	2019				2025	
Mener une étude technique pour le développement de réseaux de chaleur à Saint-Maixent-l'École						
En cas d'opportunité, développer et promouvoir le développement des réseaux de chaleur.						
Développer la ressource en bois-énergie sur le territoire	2019				2025	
Mesurer le potentiel en bois-énergie sur le territoire et les possibilités d'évolution.						
Partager ce potentiel, identifier des partenaires et les mobiliser pour développer une stratégie partagée en matière de gestion forestière et de filière bois-énergie.						
Communiquer sur ces actions et promouvoir le bois-énergie auprès du territoire						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service urbanisme) Service Développement économique Service Aménagement Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> CRER Chambre d'Agriculture GRDF ADEME 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif Démonsol (pilote par le CRER) Fond chaleur de l'ADEME
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Services de la collectivité, Communes		



Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/jour	Chargé mission PCAET	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	Autre(s) service(s)						
Coût en euros		500 € (adhésion CRER pour l'intercommunalité)	500 € (adhésion CRER pour l'intercommunalité)	500 € (adhésion CRER pour l'intercommunalité)	500 € (adhésion CRER pour l'intercommunalité)	500 € (adhésion CRER pour l'intercommunalité)	500 € (adhésion CRER pour l'intercommunalité)
Nature des dépenses							

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
Augmenter le potentiel de production des énergies renouvelables sur tout le territoire à l'horizon 2050 (niveau déterminé dans le calcul du potentiel de développement des énergies renouvelables)	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 19 000 t CO₂e à l'horizon 2050</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : 7 t NO_x par an à l'horizon 2050</p> <p>Hausses attendues en termes de polluants atmosphériques : +8 t COVNM à l'horizon 2050 +4t PM₁₀ et PM_{2,5} à l'horizon 2050 Négligeable pour SO₂ et NH₃</p>	

Freins	Facilitateurs
Budget Acceptation des projets	Outil de développement des énergies renouvelables (par exemple une Société d'Économie Mixte)

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de performance (mesure les effets) : <i>Production d'énergie renouvelable produite localement</i> complémentaires à l'Évaluation Environnementale 	Citoyens, Agriculteurs, Entreprises, Collectivités	



Stratégique (mesure l'impact sur l'environnement) :

Surface utilisée pour le développement de projet d'énergies renouvelables prise sur des terres naturelles ou agricoles (au sens des documents d'urbanisme) en m²

Retours d'expérience

Dispositif DÉMOSOL - le photovoltaïque participatif développé par le CRER :

«Le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables, basé à La Crèche près de Niort, a créé la société DémoSol pour développer, financer, construire et exploiter des toitures photovoltaïques sur des bâtiments en faisant appel à l'implication et au financement des acteurs du territoire.

Pourquoi devenir actionnaire ?

Les bénéfices réalisés par DémoSol seront réinvestis dans la construction de nouvelles centrales et rémunèrera l'ensemble des associés de Démosol ayant soutenu les projets (citoyens, entreprises et collectivités)» indique Mathieu Mansouri, directeur adjoint du CRER, « En mobilisant les citoyens à travers cette implication, nous souhaitons créer une dynamique collective de réappropriation de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et décentralisées sur nos territoires.

Rejoindre Démosol c'est :

- S'impliquer dans un projet collectif de réappropriation de l'énergie sur nos territoires.
- Participer au développement des énergies renouvelables et agir à notre échelle sur les enjeux environnementaux.
- Développer des ressources et des emplois locaux

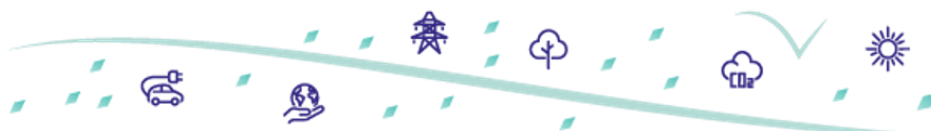
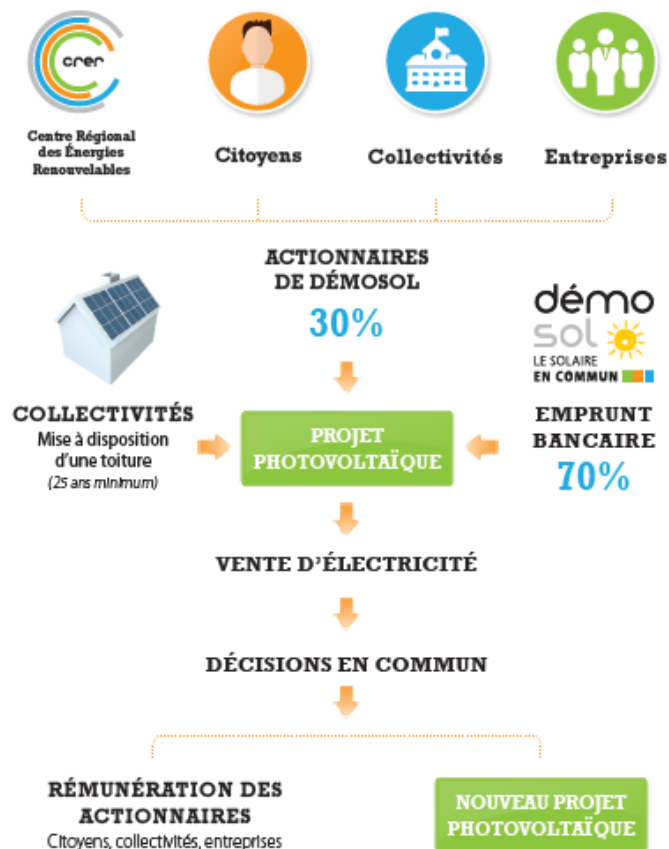
Quelle gouvernance ?

Une gouvernance partagée entre citoyens, collectivités, entreprises et le CRER.
 Un conseil de gestion réunissant les associés souhaitant s'impliquer dans la gestion de la structure.
 Un associé = une voix. »

Source : <https://www.demosol.fr/>

démolosol
 LE PHOTOVOLTAÏQUE PARTICIPATIF

Illustration du dispositif
« LE SOLAIRE EN COMMUN »





Fiche action n°4.3

Améliorer l'accompagnement dans la maîtrise des énergies

Date de la mise en œuvre : 27/11/2019

Date de la mise à jour : 27/11/2019

État de l'avancement

Non programmé

Programmé

En cours

Terminé

Axes stratégiques

Axe 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

Présentation de l'action

Descriptif de l'action

Calendrier

Développer une stratégie en matière de rénovation du parc bâti privé	2019				2025
Mener une action d'identification du bâti à rénover en priorité.					
Programmer une action en deux temps : - Action pour les rénovations les plus urgentes ; - Sensibilisation aux aides à la rénovation et aux programmes de rénovation énergétique pour les autres.					
Mener un travail de sensibilisation sur la rénovation à partir de matériaux biosourcés afin de limiter la consommation d'énergie grise.					
En lien avec l'observatoire de l'Habitat, développer une politique d'aide et de repérage des ménages en précarité énergétique.					
Doter le territoire d'un outil favorisant la rénovation énergétique	2019				2025
Réfléchir à la mise en place d'un dispositif favorisant la rénovation énergétique (par exemple, partenariat ou intégration avec le dispositif départemental ACT'e et/ou le dispositif régional ARTEE).					
Organiser une concertation avec les entreprises de construction, les architectes, les professionnels de l'habitat et de l'immobilier pour associer des compétences complémentaires : des prestataires techniques pour l'accompagnement et la mise en œuvre des travaux et des collectivités pour le cofinancement et la promotion des aides.					
Organiser une journée de la rénovation énergétique en convoquant les porteurs des projets (citoyens ou maîtres d'ouvrage) pour apprendre à utiliser la plateforme.					
Diffuser l'information sur la création de ce dispositif à travers les médias (journaux, revues...).					



Renforcer l'intervention et le partenariat avec le CRER	2019			2025
Poursuivre l'adhésion au CRER (notamment afin de bénéficier des études de potentiels gratuitement fournies).				
Mise en place de conventionnements avec le CRER afin de renforcer les actions de maîtrise de l'énergie à mettre en place sur le territoire.				
Donner plus de visibilité à l'Espace Info Énergie existant actuellement sur le CRER.				
Demander la présence du CRER aux réunions sur les projets relatifs à la rénovation énergétique.				
Sensibiliser aux énergies renouvelables pour tous les projets de construction et de rénovation du territoire	2019			2025
Sensibiliser les porteurs de projets venant déposer des dossiers au service urbanisme.				
En partenariat avec le CRER, réaliser des permanences à la Communauté de Communes.				
Soutenir les filières économiques locales associées à la rénovation énergétique du bâtiment	2019			2025
Adhérer à un dispositif de mise en réseau des professionnel (ACT'e) ou en cas d'impossibilité, monter son propre réseau.				
Réfléchir à la mise en place d'une aide à destination des particuliers pour les projets de rénovation et/ou de production d'énergies renouvelables afin d'envoyer un signal favorable aux professionnels.				
Poursuivre, en partenariat avec le CRER, le développement de formation à destination des professionnels de la rénovation pour une montée en compétences.				

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie - Service Urbanisme Service Développement économique Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> CRER Autres territoires (CAN, A2B, Communauté de communes du Thouarsais) CMA, CAPEB et FFB OPCA Département des Deux-Sèvres Région Nouvelle-Aquitaine 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif ACT'e Dispositif ARTEE <p><i>(le dispositif de plateforme de la rénovation énergétique tel qu'il existe aujourd'hui et est financé par l'ADEME est en période de transition. Des changements devraient s'opérer à l'horizon 2020 - 2021)</i></p>
Pilote(s) dans la mise en œuvre : CRER, services de la collectivité		



Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s)						
Coût en euros							
Nature des dépenses							

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Développer la formation des professionnels de la rénovation</p> <p>Réduction du gaspillage énergétique et de la précarité énergétique / Bâtiments sobres en énergie</p> <p>→ 50% des projets de construction ou de rénovation des bâtiments intègrent des énergies renouvelables</p> <p>→ baisse de 20% de la consommation énergétique à l'horizon 2030 des secteurs résidentiel et tertiaire</p> <p>Meilleur accès à l'information sur la rénovation énergétique</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 1 600 t CO2e à l'horizon 2021 et 4 400 t CO2e à l'horizon 2024</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : 0,8 t SO2 en 2021 / 1,5 t SO2 en 2024 3 t NOx en 2021 / 5 t NOx en 2024 9,5 t COVNM en 2021 / 15 t COVNM en 2024 1 t NH3 en 2021 / 2 t NH3 en 2024 5 t PM10/PM2,5 en 2021 / 8 t PM10/PM2,5 en 2024</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 27 000 MWh à l'horizon 2021 et 40 000 MWh à l'horizon 2024</p>	

Freins	Facilitateurs
Diffusion de l'information pour faire venir au public	<p>Plateforme de la rénovation énergétique rassemblant tous les acteurs à compétences transversaux</p> <p>Montée des compétences des entreprises BTP locales</p> <p>Économie locale valorisée</p>



Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> • de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre de projets accompagnés par le CRER</i> • de performance (mesure les effets) : <i>Suivi de la consommation énergétique sur le territoire des secteurs résidentiel et tertiaire</i> 	Collectivité, Citoyens, Entreprises du territoire, CRER	

Retours d'expérience

<p>ACT'e Suite à un appel à manifestation d'intérêt, la plateforme de la rénovation énergétique ACT'e s'est lancée sur une partie du territoire des Deux-Sèvres. Mis en place pour une période de 3 ans à compter de 2015, le dispositif a été renouvelé une seconde fois pour la période 2018-2020.</p> <p>Coordonnée par le département des Deux-Sèvres, elle opère sur le territoire de la Communauté de communes du Thouarsais, la Communauté d'agglomération du Niortais et la Communauté d'agglomération du bocage Bressuirais.</p> <p>Il s'agit d'un dispositif global mis en place pour soutenir la rénovation énergétique des logements. Cette plateforme réalise ainsi différents types de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement personnalisé des particuliers dans leurs travaux d'économies d'énergies par un conseiller rénovation ; - Expérimentation de nouveaux moyens de sensibilisation et d'accompagnement (exemple : opération porte à porte, pop up Réno – castorama, etc.) ; - Animation territoriale et mobilisation des partenaires ayant des compétences « habitat » et/ou « énergie », des professionnels du bâtiments, des acteurs relais (exemple : agences immobilières, notaires, banques, grandes surfaces de bricolage, etc.). <p>Source : https://www.acte-renovation.fr/</p>	
--	--



AXE 5 : ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, particulièrement pour les thématiques liées à l'agriculture et à l'eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de celui de l'adaptation.

Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des thématiques prises en compte dans les documents de planification. Toutefois, ce dernier axe du plan d'actions consiste davantage en des actions opérationnelles. Pour l'enjeu particulier d'une agriculture plus durable, le territoire souhaite agir tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande. Ces deux démarches apparaissent complémentaires et permettent d'envisager cette problématique de manière globale.

La question de la vulnérabilité du territoire liée à l'usage de l'eau est quant à elle également traitée de manière complète, c'est-à-dire tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Action 5.1 : Favoriser la production locale durable

Action 5.2 : Encourager une demande locale propice au développement des filières durables du territoire

Action 5.3 : Préserver la ressource en eau





Fiche action n°5.1	Favoriser la production locale durable		
Date de la mise en œuvre : 27/11/2019		Date de la mise à jour :27/11/2019	

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques
Axe 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier
------------------------	------------

Soutenir l'agriculture locale et durable	2019			2025
Réfléchir à une valorisation plus forte des services rendus par l'agriculture locale et durable (par exemple l'entretien des paysages).				
Réfléchir à la mise en place d'un accompagnement technico-économique durable (type autonomie fourragère sur les prairies).				
Mesurer l'opportunité de la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) (phase de diagnostic) - transposition possible du PAT départemental à l'échelle de la Collectivité.				
Encourager l'adaptation des systèmes agricoles pour répondre aux changements climatiques.				
Créer un événement annuel pour promouvoir les produits locaux (type "marché de producteur de Pays") - événement type festif, à la manière d'un pique-nique, avec une animation, en se rattachant sur une manifestation existante ("Run", les RIFE, Contes en chemin, etc.).				
Sensibiliser et accompagner aux pratiques agricoles durables et innovantes	2019			2025
Réaliser un état des lieux de ce qui est déjà mené sur le territoire.				
Veiller à la bonne articulation et une bonne promotion des pratiques déjà existantes (mise en valeur).				
Étudier la mise en place d'une aide financière pour les formations destinées aux agriculteurs (par exemple : éco-conduite, drone, permaculture, etc.).				
Organiser des rencontres et constituer un groupe de travail avec des agriculteurs qui acceptent les expérimentations innovantes. Encourager les retours d'expérience (accentuer le partenariat avec d'autres partenaires comme le SERTAD, coopératives agricoles, les CUMA, etc.).				



Favoriser l'implantation de maraîchers et le développement d'ateliers légumiers	2019				2025	
Élaborer un diagnostic pour définir l'offre et la demande et le potentiel d'installation.						
Réfléchir à la mise en place d'une légumerie-conserverie et d'un rapprochement de la Communauté de Communes du Mellois qui essaye de mettre en place cette action.						
Encourager et inciter au développement de la ressource en bois	2019				2025	
Étudier la cartographie du territoire pour repérer les ressources en bois, en l'occurrence les forêts, les haies, les déchets bois produits par les ménages, l'industrie, l'agriculture.						
Étudier les potentiels de valorisation économique de la ressource liée aux haies.						
Réfléchir à une meilleure valorisation des déchets bois (travail à mener avec le SMC).						
Réfléchir à l'installation de chaudières bois au sein des collectivités (modèles plus performants en termes de qualité de l'air).						
Réaliser le suivi de l'exploitation des chaudières bois pour évaluer les bénéfices.						
Sensibiliser les citoyens du territoire à la ressource en bois (question des inserts plutôt que foyers ouverts notamment) et les enjeux liés à la qualité de l'air (par exemple avec la question des brûlages des déchets verts et des brûlots).						
Développer la haie végétale sur le territoire	2019				2025	
Contribuer au développement de la haie sur le territoire (action de plantation, de valorisation de l'existant et de sensibilisation quant à son rôle et sa protection).						
Planter des arbres	2019				2025	
Recenser puis réaliser des plantations d'arbres sur les emplacements publics vides.						
Promouvoir la plantation d'arbres.						
Organiser une manifestation ludique autour de la plantation et l'entretien des arbres de type « Village fleuri ».						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Service Développement économique Chargé de mission Énergie - Service urbanisme Service Aménagement Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> SERTAD Chambre d'agriculture Coopératives agricoles RésALIS CRER (pour le développement de la ressource en bois) 	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Chambre d'Agriculture, services de la collectivité		



Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) Dév. éco	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Coût en euros							
Nature des dépenses		Recrutement d'un chargé de mission axé sur l'agriculture					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Meilleur accompagnement des agriculteurs sur les pratiques agricoles durables et innovantes</p> <p>Développer les circuits courts (agriculture locale) pour réduire le gaspillage énergétique</p> <p>→ augmenter la part de vente de produits locaux.</p> <p>Développer la production des énergies renouvelables locales, ici le bois.</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 4 t CO₂e à l'horizon 2021 et 6 t CO₂e à l'horizon 2024</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : Négligeable pour SO₂, NO_x, COVNM, PM₁₀ et PM_{2,5} 26 t NH₃ à l'horizon 2021 et 29 t NH₃ à l'horizon 2024</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 5 MWh à l'horizon 2021 et 7 MWh à l'horizon 2024</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Capacité financière des agriculteurs</p> <p>Budget des installations</p> <p>Acceptation des projets des pratiques agricoles innovantes</p> <p>Changement des modes de cultures</p> <p>Diffusion de l'information sur les circuits-courts au public</p>	

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : Nombre de chaudières bois au sein des collectivités de performance (mesure les effets) : 	Citoyens, Agriculteurs	L'énergie bois possède un impact carbone très faible mais les performances des appareils et des foyers conditionnent beaucoup la qualité de l'air qui en découle. Il faut donc être



Nombre de réunions organisées par la Communauté de Communes avec les agriculteurs

Nombre de participants à l'évènement annuel pour promouvoir les produits locaux

- complémentaires à l'Évaluation Environnementale Stratégique (mesure l'impact sur l'environnement) :

Evolution de la surface forestière



vigilant sur ce point afin de ne pas la dégrader.

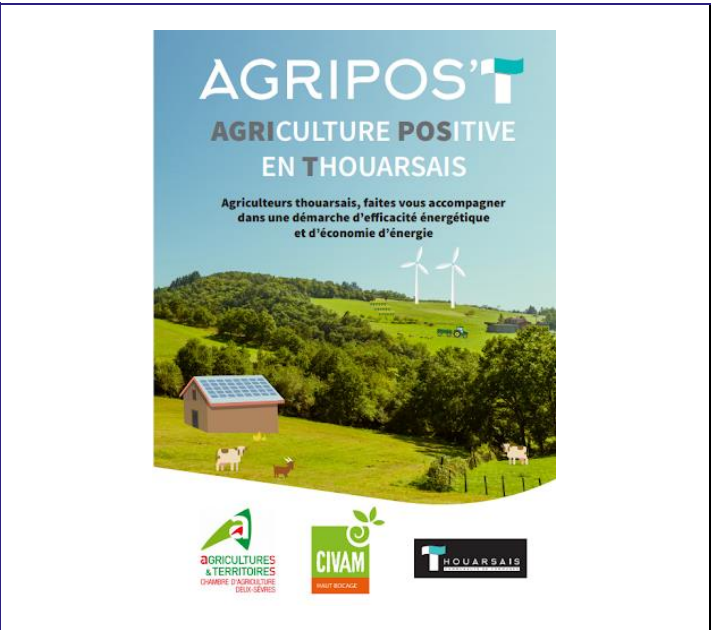
Retours d'expérience

Programme AGRIPOS'T mis en place au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais :

“En créant le programme **AGRIPOS'T** (Agriculture Positive en Thouarsais), la Chambre d'Agriculture, le CIVAM Haut Bocage et la Communauté de Communes du Thouarsais, souhaitent aider les agriculteurs à réduire leur facture énergétique.

Les exploitants agricoles bénéficient d'un diagnostic énergétique, d'un accompagnement individuel, d'un banc d'essai tracteur avec une formation éco-conduite, de temps d'échanges privilégiés avec des experts et des témoignages”.

Source : https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/Environnement/teposaccompagnement/tepos_accompagnement_agripost_WE.pdf





Fiche action n°5.2	Encourager une demande locale propice au développement des filières durables du territoire
Date de la mise en œuvre : 27/11/2019	Date de la mise à jour : 27/11/2019

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques
Axe 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Favoriser les produits locaux/biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Faire le diagnostic de l'approvisionnement des produits locaux et biologiques des restaurants collectifs.							
Lancer une enquête auprès des citoyens afin de définir les freins à une consommation locale.							
Élaborer une stratégie d'achats propice à la production locale (en lien avec le Projet Alimentaire Territorial si celui-ci est lancé).							
A l'aide du diagnostic, de la stratégie et du sondage, sensibiliser les restaurants collectifs à l'approvisionnement des produits bios et locaux.							
Mettre en relation les producteurs agricoles et les équipes de restaurations collectives pour favoriser un partenariat.							
Sensibiliser à l'achat responsable et aux circuits courts et de proximité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Organiser des ateliers de sensibilisation lors des manifestations (comme le "village des artisans" ou "Conte en chemin").							
Promouvoir la présence des points de circuits courts (cf. fiche 5.1) à travers la communication média.							





Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) Service Marchés publics Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> RésALIS (Réseau producteurs 79) Chambre d'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Appels à projets nationaux et régionaux pour le soutien au lancement de Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Chambre d'Agriculture, services de la collectivité		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) Dév. éco	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Coût en euros							
Nature des dépenses		Recrutement d'un un chargé de mission axé sur l'agriculture					

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Favoriser les produits locaux et biologiques dans les restaurants collectifs publics (projet de loi alimentaire)</p> <p>→ 20% de produits bio ou sous signe de qualité (Label Rouge...)</p> <p>→ 50% de produits locaux (Objectifs fixés par la loi)</p> <p>Promouvoir les circuits-courts mis en place sur le territoire et leurs productions associées</p>	<p>Gains attendus en termes de réduction de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques non quantifiables (impact du fret routier et de l'agriculture déjà comptabilisé dans l'action 5.1)</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Difficulté d'approvisionnement des légumes et fruits</p> <p>Rendement des productions biologiques adapté à la demande</p>	<p>Circuits courts et de proximité facilitant la proximité entre les agriculteurs et les restaurants collectifs ainsi que le transport</p> <p>Suivi régulier assuré par le Plan d'Alimentation Territorial</p> <p>Solidarité entre les agriculteurs pour regrouper leur production</p>



Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> • de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre de restaurants collectifs publics sensibilisés</i> • de performance (mesure les effets) : <i>Pourcentage de produit locaux dans les restaurants collectifs publics</i> <i>Pourcentage de produit bio dans les restaurants collectifs publics</i> 	Collectivités, Citoyens, Agriculteurs, Restaurants collectifs	La baisse des volumes de marchandises transportées contribue à l'amélioration de la qualité de l'air (le transport routier contribue aux émissions de polluants atmosphériques).

Retours d'expérience

Le Projet Alimentaire Territorial - Chambre d'agriculture Deux Sèvres :

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Source : https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/103_Inst-Deux-Sevres/Documents/territoires/LE_PROJET_ALIMENTAIRE_TERRITORIAL.pdf

Chambagri 79
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX-SÈVRES
Bulletin d'informations de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
ISSN-1950-9499

Le Projet Alimentaire Territorial

EDITO

Les consommateurs sont confrontés dans leur acte d'achat à des offres alimentaires variées : selon le lieu d'achat (grande surface, restaurant, marché de proximité, site internet...), selon la saisonnalité des produits, selon les politiques de positionnement des produits (marques, signes officiels de qualité, étiquettes...). Il n'est pas toujours simple de se repérer ! Pourtant, les actions pour promouvoir les producteurs en vente directe, pour identifier des produits des filières et des entreprises agro-alimentaires, les savoir-faire des artisans locaux, se sont multipliées depuis ces dernières années.

C'est bien là la mission d'un projet alimentaire territorial départemental : Pour la Chambre d'agriculture et le Département des Deux-Sèvres, comme pour leurs partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, collectivités locales du département...). La mission est claire : après avoir recensé les offres en produits locaux, les lieux d'achats à disposition des consommateurs, et surtout les initiatives engagées, le but est que tout consommateur du département puisse aisément identifier et choisir, en connaissance de cause, les produits issus de l'agriculture locale mise en valeur par les producteurs et transformateurs.

Nous faisons le pari que les consommateurs sauront trouver la qualité qu'ils recherchent dans les aliments préparés à partir des produits des fermes deux-séviennes. Producteurs, artisans, commerçants, auront réussi à mettre en avant leurs atouts pour satisfaire la demande !

Bonne lecture !

Jean-Marc Renaudeau, Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Document du Ministère de l'Agriculture « Construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale » - 2017.

Mai 2017





Fiche action n°5.3	Préserver la ressource en eau			
Date de la mise en œuvre : 27/11/2019			Date de la mise à jour :27/11/2019	

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques
Axe 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau	2019				2025
S'appuyer sur les études déjà menées en termes de diagnostic de consommation et des usages de l'eau sur le territoire afin de disposer d'une vision plus fine des besoins en eau et de mettre en place une stratégie à l'échelle du territoire. Ce travail est à mener avec tous les syndicats d'eau présents sur le territoire. Si nécessaire, compléter ce diagnostic par des études.					
Etudier l'opportunité de la mise en place d'une politique de tarification incitative de l'eau pour les consommations d'eau domestique.					
Poursuivre et approfondir le travail d'identification et de sectorisation des fuites d'eau sur le réseau.					
Sensibiliser à l'enjeu "eau" et "ressource en eau", par exemple en mettant en place une conférence de sensibilisation annuelle ou en réalisant des interventions lors de manifestation.					
Communiquer auprès des particuliers sur les récupérateurs d'eau de pluie, les plantes moins consommatrices d'eau pour les jardins et le paillage. Mise en place d'un livret de communication (action à mener avec les pépiniéristes du Haut Val de Sèvre).					
Sensibiliser les agriculteurs sur les enjeux de la ressource en eau et sur des retours de bonnes pratiques d'exploitations voisines travaillant des cultures moins consommatrices.					
Préserver une ressource en eau qualitative	2019				2025
Communiquer davantage sur l'existence du programme Re-Sources (site internet, journal local, etc.).					
Mettre en place des interventions régulières de communication par les porteurs du programme Re-Source auprès du conseil communautaire.					
Réduire la pollution par l'assainissement non-collectif, par exemple en sensibilisant sur l'entretien du dispositif d'assainissement et en procédant aux réhabilitations					





prévues par la loi (Aide de l'agence de l'eau : mise en place 2014 - 2018 avec des financements).						
Rendre obligatoire les contrôles à l'assainissement collectif (toutes les maisons en collectif ne sont pas encore raccordées) (action déjà en cours développée par la collectivité).						
Éliminer la filtration des eaux claires dans les stations d'épuration (eau pluviale dans les réseaux d'assainissement) NB : 1ère tranche renouvellement de réseau de la Crèche en 2017 - 2018 avec - 34% eau claire - 2nd tranche des travaux 2019).						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier
<ul style="list-style-type: none"> Service Assainissement et déchets Chargé de mission Énergie (Service Urbanisme) 	<ul style="list-style-type: none"> SERTAD SPAEP de La Corbelière SECO Chambre d'agriculture SMC (action paillage) 	<ul style="list-style-type: none"> Subventions potentielles de l'Agence de l'eau (notamment à l'aide du programme "Re-Source" ou autres programmes liés à l'eau)
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Syndicats des eaux, Chambre d'Agriculture, services de la collectivité		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
	Autre(s) service(s) : Service Assainissement	0.12	0.17	0.23	0.19	0.17	0.17
Coût en euros		Valeur variable selon les évolutions de ressources des Agences de l'eau					
Nature des dépenses							

Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
Améliorer la qualité d'eau Réduire le gaspillage d'eau → réduire le gaspillage de la consommation d'eau Réduire la vulnérabilité du territoire et les tensions sur la ressource en eau	<i>Gains attendus en termes de réduction de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques non quantifiables</i>	



Freins	Facilitateurs
<p>La ressource en eau est déjà sous tension sur le territoire</p> <p>Des adaptations et pratiques non pérennes sont en cours</p>	<p>Bénéfices pour le territoire en termes de résilience</p> <p>La compétence assainissement est communautaire.</p>

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : <i>Nombre de contrôles pour l'assainissement non collectif</i> • de performance (mesure les effets) : <i>Volumes d'eau consommés</i>

Cibles
<p>Citoyens, Collectivités, Agriculteurs, Industriels, Entreprises</p>

Qualité de l'air

Retours d'expérience

La démarche RE-SOURCES :

A partir des années 80, soumises aux diverses pressions anthropiques, les ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable en Poitou-Charentes se sont dégradées. Malgré des projets de maîtrise des pollutions induites (industrielles, assainissement collectif et individuel, mise aux normes des bâtiments d'élevage, opération fertimieux, périmètres de protection des captages...), l'alimentation en eau potable devenait un véritable enjeu collectif.

Le projet de démarche Re-Sources a alors été initié dans les années 2000 pour reconquérir les ressources en eau dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable en Poitou-Charentes. Il répondait à cette dégradation continue des ressources en eau, qui avaient conduit à la fermeture de plus de 300 captages d'eau potable en 20 ans en région.

Ce projet s'appuie alors sur une volonté de changer les comportements, pour réduire et limiter les impacts de l'Homme, via ses pratiques professionnelles (en agriculture, dans les collectivités pour l'entretien des routes et des espaces urbanisés ...) ou individuelles (jardinage familial, activités de loisirs, assainissement ...), sur la ressource en eau.

Des actions globales sont ainsi définies et menées sur des bassins d'alimentation de captage (BAC) en eau potable.

source : <http://www.eau-poitou-charentes.org/Re-sources-historique.html>





DISPOSITIF DE SUIVI DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu avec les objectifs suivants :

- ✓ Garder le cap sur l'évolution des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés ;
- ✓ Garantir la bonne articulation des actions pour la cohérence écologique du territoire ;
- ✓ Poursuivre le dialogue pour une mobilisation durable des acteurs et des habitants ;
- ✓ Généraliser le « réflexe » climat air énergie dans tous les comportements ;
- ✓ Faire de cette démarche un avantage comparatif du territoire pour son attractivité.

Mise en œuvre du suivi

Les textes réglementaires prévoient une mise à jour tous les 6 ans du PCAET en s'appuyant sur un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce dispositif doit permettre d'apporter un regard critique sur la performance de la politique de transition énergétique et écologique de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Il doit permettre la réalisation d'une évaluation continue du PCAET afin de faire ressortir la nécessité d'ajustements éventuelles et l'efficacité de la mise en œuvre des actions.

Chaque fiche action décrit précisément les objectifs visés et les indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre de l'action. Un tableau de suivis regroupant l'ensemble de ces indicateurs a été élaboré pour le PCAET de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Le dispositif de suivi prévu dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET vient donc s'appuyer sur le dispositif existant et intègre des indicateurs complémentaires spécifiques aux points de vigilances identifiés précédemment.

Au final, le PCAET de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre sera suivi annuellement grâce à un total de **41 indicateurs**, dont **17 indicateurs de mise en œuvre**, **20 indicateurs de performance** et **4 indicateurs complémentaires à l'Évaluation Environnementale Stratégiques**.

Organisation pour atteindre les objectifs fixes

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre se dote de moyens humains et techniques ambitieux pour assurer pleinement sa mission de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Personne dédiée au sein de la Communauté de Communes

Au sein de la Communauté de Communes, un poste a été créé pour mettre en œuvre et animer le PCAET de la Collectivité. Ce même poste aura donc également pour mission de suivre et évaluer le PCAET annuellement, à mi-parcours, ainsi qu'à l'issue de la démarche. Il collectera l'information au sein des différents services de la Communauté de Communes, ainsi qu'auprès des partenaires associés.

Comité de pilotage



Un Comité de pilotage constitué par les élus a été mis en place lors de l'élaboration du PCAET. Il est composé des membres de la "Conférence Intercommunal des Maires", constitué à l'occasion du lancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agissait d'une volonté de la part des élus afin de mieux suivre l'élaboration de ces deux démarches, de faciliter les itinérances et ainsi d'assurer une meilleure prise en compte réciproque. Il s'agissait donc des mêmes élus dans le cadre de l'élaboration du PCAET et du PLUI.

Concrètement, ce comité était composé des maires des 19 communes, ainsi que des élus communaux intéressés par la thématique énergie, sans obligation d'être un conseiller communautaire.

Ce même Comité qui a assuré l'élaboration de la démarche sera mobilisé pour suivre l'avancement de la mise en œuvre de la démarche. Il se réunira à minima une fois par an, à l'occasion du bilan annuel d'évaluation.

Communication intégrée

Les résultats obtenus lors de l'évaluation seront communiqués annuellement au public. Différents canaux de communication seront mobilisés à cette occasion, notamment le site internet de la Communauté de Communes et des Communes volontaires, le magazine de l'intercommunalité et les bulletins municipaux des Communes volontaires, les différents réseaux sociaux, etc.

Outil de suivi et d'évaluation des indicateurs

Définition des indicateurs utilisés

Dans les différentes fiches actions définies par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, différents indicateurs ont été proposés :

- Des indicateurs de suivi ou de mise en œuvre permettant de s'assurer que l'action prévue a bien été mise en œuvre et à quelle échéance. Il s'agit de suivre les actions et de s'assurer qu'elles fonctionnent.
- Des indicateurs de performance ou d'évaluation permettant d'évaluer l'atteinte de l'objectif chiffré que la collectivité s'est fixée par fiche action.
- Des indicateurs complémentaires liés à l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Fichier de suivi et d'évaluation des indicateurs

Un fichier de suivi sous forme de tableur a été développé. Cet outil permet de suivre l'avancée des actions (évolution au cours des 6 prochaines années) sur la base des différents indicateurs de mise en œuvre, de performance et ceux spécifiques à l'Évaluation Environnementale Stratégique qui ont été définis dans les fiches actions de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Le fichier de suivi permet de suivre dans le temps les indicateurs de mise en œuvre et ceux spécifiques à l'Évaluation Environnementale Stratégique. Il convient pour cela de compléter la valeur de l'indicateur associé et de vérifier qu'au cours des 6 années à venir les actions sont bien mises en œuvre.

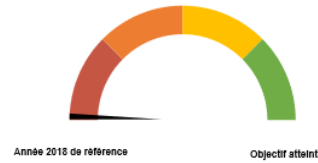
Concernant les indicateurs de performance, l'outil permet de suivre dans le temps ces indicateurs. Les objectifs sont rappelés pour chacun des indicateurs de performance proposés.

Dans l'outil proposé, le suivi de l'atteinte de l'objectif se traduit sur un graphique qui se lit de la façon suivante :



- ✓ **Aiguille située dans le rouge** → objectif atteint à hauteur de 0 à 25%
- ✓ **Aiguille située dans l'orange** → objectif atteint à hauteur de 25 à 50%
- ✓ **Aiguille située dans le jaune** → objectif atteint à hauteur de 50 à 75%
- ✓ **Aiguille située dans le vert** → objectif atteint à hauteur de 75 à 100%

Nombre de personnes réalisant du télétravail au sein de la collectivité pour l'année choisie par rapport à l'objectif du territoire



Ainsi, si l'aiguille est située au niveau le plus bas dans le vert, l'objectif est totalement atteint. Même si l'objectif est dépassé, la valeur de 100% est reportée, il n'est pas possible d'allé au-delà.

Ce graphique est mis à jour pour chaque année étudiée. Il suffit pour cela de modifier l'année souhaitée.

En termes de traçabilité, un champ spécifique est réservé pour mentionner les sources de données utilisées et le stockage de ces sources. Le service à solliciter, ainsi que la méthode de collecte de la donnée sont également mentionnés.

Fréquence de mise à jour des indicateurs

La Communauté de Communes a défini pour chacun des indicateurs la fréquence de mise à jour : annuellement, tous les trois ans ou à six ans (à l'issue de la mise en œuvre du PCAET).

Evaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2021 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET en 2018. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public. Toutefois, si des nouvelles exigences réglementaires sont définies d'ici 2021, ces exigences seront prises en compte.

Extrait de l'outil de suivi du PCAET

Rouge = indicateur de mise en œuvre
Vert = indicateur de performance
Violet = indicateur lié à l'Évaluation Environnementale

	Explication quant à l'évaluation de l'indicateur et son intérêt	Unité	Taux d'actualisation	Identification de l'état zéro	Source
I. Encourager un urbanisme et des mobilités durables					
1.1 Développer les modes de déplacements doux					
1.1.a	<p>Nombre de nouveaux kilomètres des pistes cyclables, d'itinéraires vélo balisés</p> <p><i>Cet indicateur permettra de mesurer la mise en œuvre de la politique cyclable de la Communauté de Communes. Cette dernière en développant des pistes cyclables ou itinéraires vélos balisés contribuera ainsi à développer les modes de déplacements doux sur le territoire.</i></p> <p><i>Il sera à évaluer à compter de l'élaboration du schéma directeur vélo.</i></p>	km	Annuel		CCHVS
1.1.b	<p>Nombre de vélos mis à disposition</p> <p><i>Afin de concourir au développement des mobilités douces sur le territoire, la Communauté de Communes prévoit de proposer un système de prêt de vélo. Les modalités précises ne sont pas encore décidées au moment de l'arrêt du PCAET.</i></p> <p><i>Cet indicateur ne sera pertinent à évaluer qu'à compter de la mise en place du système de prêt.</i></p>	nombre	Annuel		CCHVS
1.1.c	<p>Pourcentage d'utilisation du système de prêt de vélo</p> <p><i>Cet indicateur est en lien direct avec le précédent et permettra de mesurer l'efficacité de l'action. Il sera ainsi à évaluer dans les mêmes conditions.</i></p>	Pourcentage	Annuel		CCHVS
1.1.d	<p>Surface de voirie dédiée aux cycles prise sur des terres naturelles ou agricoles (au sens des documents d'urbanisme) en m²</p> <p><i>Afin de limiter l'impact du développement des modes de déplacements doux sur l'environnement du Haut Val de Sèvre, il est apparu pertinent de mettre en place cet indicateur.</i></p> <p><i>Il sera à évaluer à compter de l'élaboration du schéma directeur vélo. Afin de bien le mesurer, des visites de terrain en lien avec l'étude schéma vélo sont à organiser.</i></p>	m ²	Six ans		CCHVS
1.2 Développer les mobilités alternatives et les infrastructures associées					
1.2.a	<p>Nombre des dessertes de navettes vers les zones d'activités et la gare</p> <p><i>Afin de proposer des alternatives au "tout voiture" et développer l'intermodalité sur le territoire, la Collectivité souhaiterait étudier la mise en place d'un système de navettes depuis les gares vers les zones d'activités.</i></p> <p><i>Cet indicateur ne sera pertinent à mesurer qu'à compter du développement de la navette.</i></p>	nombre	Annuel		CCHVS
1.2.b	<p>Nombre d'aires de covoiturage développées</p> <p><i>Le covoiturage apparaît aujourd'hui comme une mobilité alternative intéressante à développer sur le territoire. Afin de faciliter cette pratique, des aires de covoiturage pourrait être développées sur le Haut Val de Sèvre.</i></p> <p><i>Cet indicateur pourrait être évalué à partir des données transmises par le Département, les Communes et la Communauté de Communes.</i></p>	nombre	Trois ans		CCHVS, Communes et Département
1.2.c	<p>Nombre de station vélo installée près des gares</p> <p><i>Pour développer l'intermodalité sur le territoire et renforcer la position des gares déjà présentes, il apparaît opportun de faciliter la pratique du vélo en encourageant le développement de station-vélo aux abords des gares. par "station-vélo", on entendra les parking-vélo et/ou les systèmes de prêts de vélo à proximité de la gare.</i></p> <p><i>Cet indicateur sera à mesurer à partir d'un travail de terrain.</i></p>	nombre	Annuel		CCHVS

1.2.d	Surface dédiée aux infrastructures prises sur des terres naturelles ou agricoles (au sens des documents d'urbanisme) en m².	<p>Afin de limiter l'impact du développement des mobilités alternatives sur l'environnement du Haut Val de Sèvre, il est apparu pertinent de mettre en place cet indicateur.</p> <p>Cet indicateur sera évalué à partir des sources SIG disponibles à l'issu des 6 ans de mises en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.</p> <p>Par "infrastructure" on entendra toutes installations développées pour contribuer aux mobilités alternatives au "tout voiture", véhicules thermiques, etc. Par exemple il pourra s'agir d'une aire de covoiturage, d'une station d'avitaillement pour des véhicules fonctionnant au gaz, d'aires de recharge pour des véhicules électriques, etc. Cette liste n'est pas exhaustive. Attention, si un équipement nécessite une route pour y accéder et que cette voie de circulation est uniquement dédiée à cet équipement, cette surface devra être prise en compte. Par exemple, il pourra s'agir d'une route qui sert uniquement à desservir un parking de covoiturage.</p>	m²	Trois ans		CCHVS
-------	---	--	----	-----------	--	-------

1.3 Encourager la transition énergétique et écologique par le biais des règles d'urbanisme

1.3.a	Surface des hectares des végétaux (prairies, forêts) stockant du CO².	<p>Dans la mesure où le PLUi et le PCAET ont été élaborés de manière concomitante, il a été possible d'enrichir les deux démarches simultanément. Ainsi, cet indicateur est apparu comme le plus pertinent afin de mesurer facilement et de manière tangible les résultats grâce à des règles d'urbanisme favorable à la transition énergétique et écologique.</p> <p>Il sera évalué à partir des sources SIG disponibles.</p>	ha	Six ans	2244	Corrine land cover
-------	---	--	----	---------	------	--------------------

1.4 Agir sur la mobilité professionnelle du territoire

1.4.a	Superficie des espaces de co-working ou tiers-lieux proposés par la Communauté de Communes	<p>Afin de faciliter la pratique du télétravail et proposer un nouveau service aux citoyens, la Collectivité porte actuellement un projet de création d'un tiers-lieu/espace de coworking. En lien avec les préoccupations du PCAET, il pourra permettre de limiter une partie des déplacements domicile-travail des habitants du Haut Val de Sèvre.</p> <p>Cet indicateur sera mesuré à compté de la création du tiers-lieu/espace de coworking créé par la Communauté de Communes</p>	m²	Trois ans		CCHVS
1.4.b	Nombre d'agents de la Communauté de Communes réalisant du télétravail	<p>Afin de limiter les déplacements de ses propres agents, la Communauté de Communes facilite les demandes de télétravail. Une partie des agents réalise déjà leurs missions en télétravail.</p> <p>Cet indicateur est à mesuré par rapport à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes, mais il pourra être affiné au vu du nombre d'agents réellement susceptibles de réaliser du télétravail (par exemple, pour les agents des services techniques ou ceux en charge de l'accueil du public, cela s'avère difficilement réalisable).</p>	nombre	Annuel	4/250	CCHVS

II. Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

2.1 Financer et organiser la politique de Transition énergétique et écologique

2.1.a	Budget annuel alloué pour le climat-air-énergie	<p>Reflet de son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique, le budget alloué à cette thématique apparaît comme un indicateur pertinent à mesure annuellement.</p> <p>Il n'est à évaluer que pour le budget de la Communauté de Communes. Cet indicateur pourrait être étendu aux communes.</p>	euro	Annuel		CCHVS
2.1.b	Production d'énergies renouvelables produites localement	<p>Dans la mesure où la Communauté de Communes a pour ambition de devenir un "Territoire à Énergie Positive" à l'horizon 2050, il apparaît incontournable de mesurer le développement des énergies renouvelables sur le territoire.</p> <p>Cet indicateur sera évalué à l'issu des six années de mises en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial sur la base d'un diagnostic (exemple : l'AREC).</p>	GWh	Six ans		AREC

2.2 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités

2.2.a	Coût des travaux d'amélioration de performance énergétique	<p>La Communauté de Communes et les Communes du Haut Val de Sèvre souhaitent s'engager dans des actions de rénovation énergétique de leurs patrimoines. Pour cette raison, l'évaluation du coût des travaux engagés avec cette finalité apparaît comme un indicateur pertinent.</p> <p>Cet indicateur est à évaluer tant pour la Communauté de Communes que les Communes du Haut Val de Sèvre.</p>	euro	Annuel		CCHVS et Communes
2.2.b	Suivi des consommations d'énergie de la collectivité via les factures (gaz, électricité, etc.)	<p>Afin de mesurer l'impact des actions d'efficacité énergétique et de changement de pratique, il convient de suivre les consommations d'énergies de la collectivité.</p> <p>Cet indicateur est à évaluer pour la Communauté de Communes. Une extension de cet indicateur pourra être envisagée dans un second temps en fonction de l'accès aux factures énergétique. Un outil de suivi pourra être mis en place pour créer cette donnée.</p>	GWh	Annuel	0,9386	CCHVS

2.3 Conduire le changement au sein des collectivités

2.3.a	Nombre de référents développement durable	<p>Afin de mettre en œuvre et de péreniser les changements en faveur de la Transition énergétique, la Communauté de Communes souhaite mettre en place un certain nombre de "référent développement durable". Ces agents faciliteront les démarches et permettront de s'assurer de la transcription homogène des actions au sein des différents domaines de compétence de la Communauté de Communes.</p> <p>Cet indicateur est à évaluer dès la mise en œuvre de l'action. Ce nombre est à évaluer au sein de la Communauté de Communes. L'extension de cet indicateur aux Communes pourra être envisagée.</p>	nombre	Annuel		CCHVS
-------	---	---	--------	--------	--	-------

2.4 Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités

2.4.a	Nombre d'agents formés à l'éco-conduite	<p>Afin de limiter les consommations énergétiques associées aux déplacements des agents, la Communauté de Communes souhaite développer les formations à l'éco-conduite.</p> <p>Cet indicateur est à mesurer au sein des agents de la Communauté de Communes. Son extension aux agents des Communes pourra être envisagée.</p>	nombre	Annuel		CCHVS
-------	---	---	--------	--------	--	-------

2.4.b	Nombre d'agent bénéficiant de l'Indemnité Kilométrique Vélo	Afin d'encourager à la pratique du vélo pour ses agents, la Communauté de Communes souhaite mettre en place l'indemnité kilométrique vélo. Cet indicateur est à mesurer au sein des agents de la Communauté de Communes. Son extension aux agents des Communes pourra être envisagée.	nombre	Annuel		CCHVS
2.4.c	Suivi des consommations énergétiques du parc automobile de la collectivité	En lien avec la volonté de la Communauté de Communes de diminuer ses consommations énergétiques et de former ses agents à l'éco-conduite, il semble intéressant de mesurer les consommations énergétiques de son parc automobile. Cet indicateur est à évaluer pour la Communauté de Communes. Son extension aux communes pourra être envisagée dans la mesure où leurs agents auront été formé à l'éco-conduite et selon la facilité d'accès à leurs factures. Ces données n'existent pas actuellement, un outil de suivi sera mis en œuvre pour créer la donnée 2019.	GWh	Annuel		CCHVS

III. Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale

3.1 Organiser une manifestation annuelle autour de la thématique climat-air-énergie

3.1.a	Nombre de participants à la manifestation	Afin de créer une dynamique en faveur des thématiques Climat-Air-Énergie, la Communauté de Communes souhaite organiser une manifestation autour de ces enjeux. Le nombre de participants à cette manifestation apparaît comme un indicateur pertinent pour mesurer le niveau d'implication autour de ces enjeux. Cet indicateur est à évaluer à compter de la mise en œuvre de la manifestation.	nombre	Annuel		CCHVS
-------	---	---	--------	--------	--	-------

3.2 Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux du PCAET

3.2.a	Nombre d'écoles impliquées dans le défi "école à énergie positive"	Pour sensibiliser les citoyens de demain aux enjeux de la transition énergétique, la mise en place du défi "École à énergie positive" est un outil pertinent. Pour mesurer l'engagement des écoles du territoire en faveur de ce défi, le nombre d'écoles impliquées est un indicateur adéquat. Cet indicateur est à évaluer à compter de la mise en œuvre du défi "à énergie positive".	nombre	Annuel		CCHVS et Communes
3.2.b	Nombre d'enfants participants au défi "école à énergie positive"	Cet indicateur est à évaluer à compter de la mise en œuvre du défi "à énergie positive".	nombre	Annuel		CCHVS et Communes

3.3 Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets

3.3.a	Nombre d'animations sur la thématique des déchets	La Collectivité souhaite accompagner son territoire pour réduire ses déchets. Le SMC et le SMITED réalisent déjà des actions en faveur de cet accompagnement et disposent de toute l'expertise requise pour continuer à piloter ces actions. Les animations à évaluer englobent celles relatives au grand public et celles réalisées auprès des scolaires.	nombre	Annuel		SMC et SMITED
3.3.b	Nombre de composteurs distribués	Afin de réduire le volume de déchets collectés, le SMC entreprend des actions de distributions de composteur. Cette action a vocation à être maintenue dans le temps et permet effectivement d'accompagner le territoire pour réduire ses déchets.	nombre	Annuel		SMC

3.3.c	Déchets verts collectés	Dans la mesure où 100% des déchets verts apportés en déchèterie sont valorisés, il semble plus pertinent de mesurer la diminution des apports. L'état zéro est obtenu à l'aide d'un ratio dans la mesure où le SMC collecte au-delà des frontières administratives de la Communauté de Communes, il est donc nécessaire d'appliquer un coefficient à la donnée fournie par le SMC.	tonne	Annuel	4040,5	SMC
3.3.d	Pourcentage des déchets revalorisés collectés	Le pourcentage prend en compte les déchets verts (même si ceux-ci sont aujourd'hui valorisés à 100%). L'état zéro est obtenu à l'aide d'un ratio dans la mesure où le SMC collecte au-delà des frontières administratives de la Communauté de Communes. A l'état zéro du Contrat d'Objectifs : Déchets et Économie Circulaire (CODEC) en 2014, le taux de valorisation était de 52,4 % pour le bassin 4, selon les calculs de l'AREC. L'AREC ne tient pas compte du Tri Mécano-Biologique (TMB), alors que le SMC l'intègre dans son rapport annuel. On obtient ainsi 75 % de valorisation des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), hors gravats pour 2017.	%	Annuel	75%	SMC
3.3.e	Poids global des déchets collectés	Le volume global des déchets collectés sur le territoire est un bon indicateur pour mesurer la performance des actions entreprises en vue de moins consommer et réduire ses déchets. L'état zéro est obtenu à l'aide d'un ratio dans la mesure où le SMC collecte au-delà des frontières administratives de la Communauté de Communes.	tonne	Annuel	17 063,56	SMC

IV. Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

4.1 Se doter de moyens pour encourager et développer les énergies renouvelables sur le territoire

4.1.a	Production d'énergie renouvelable produite localement	Dans la mesure où la Communauté de Communes a pour ambition de devenir un "Territoire à Énergie Positive" à l'horizon 2050, il apparaît incontournable de mesurer le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cet indicateur sera évalué à l'issue des six années de mises en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial sur la base d'un diagnostic à faire réaliser par l'AREC. L'état zéro s'appuie sur les données AREC de 2015. Elles ne sont pas exactement identiques aux données du diagnostic du PCAET qui ont été consolidées par le bureau d'études ECIC/E6.	GWh	Six ans	156	AREC
-------	---	---	-----	---------	-----	------

4.2 Prioriser et encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire

4.2.a	Production d'énergies renouvelables produite localement	Dans la mesure où la Communauté de Communes a pour ambition de devenir un "Territoire à Énergie Positive" à l'horizon 2050, il apparaît incontournable de mesurer le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cet indicateur sera évalué à l'issue des six années de mises en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial sur la base d'un diagnostic à faire réaliser par l'AREC. L'état zéro s'appuie sur les données AREC de 2015. Elles ne sont pas exactement identiques aux données du diagnostic du PCAET qui ont été consolidées par le bureau d'études ECIC/E6.	GWh	Six ans	156	AREC
4.2.b	Surface utilisée pour le développement projet énergies renouvelables prise sur des terres naturelles ou agricoles (au sens des documents d'urbanisme) en m ²	Afin de veiller à un impact raisonnable du développement des énergies renouvelables sur le territoire, les surfaces prises par de tels projets sur des espaces naturels ou agricoles sera évaluée. Les différents projets susceptibles de se développer sur le territoire seront suivis régulièrement par la Collectivité. Cet indicateur ne sera toutefois évalué qu'à l'issue de la mise en œuvre des six ans du PCAET afin de bénéficier de suffisamment de recul.	m ²	Six ans		CCHVS

		<i>Il sera évalué grâce aux travaux de suivi réalisés ainsi que par des visites de terrain si nécessaire.</i>				
--	--	---	--	--	--	--

4.3 Améliorer l'accompagnement dans la maîtrise des énergies

4.3.a	Nombre de projets accompagnés par le CRER	<i>Afin d'améliorer l'accompagnement dans la maîtrise de l'énergie de son territoire, la Communauté de Communes souhaite renforcer son partenariat avec le CRER. En renforçant son partenariat avec le CRER et en augmentant sa visibilité sur le territoire, il est possible de s'attendre à une augmentation du nombre de projets accompagnés par ce dernier. Cet indicateur apparait pertinent pour mesurer le dynamisme de l'action.</i> <i>Par "projet accompagné", il s'agit du nombre de contacts établis dans le cadre de l'Espace Info Énergie, ainsi que dans la mesure du possible le nombre d'études menées sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Cette donnée n'existe pas encore pour notre territoire, elle sera créer grâce au partenariat avec le CRER.</i>	nombre	Annuel		CRER
4.3.b	Suivi de la consommation énergétique sur le territoire des secteurs résidentiel et tertiaire	<i>Cet indicateur permet de mesurer l'ampleur de la dynamique de maîtrise des consommations énergétiques entreprise sur le Haut Val de Sèvre.</i> <i>Il sera évalué à l'issu des six années de mises en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial sur la base d'un diagnostic à faire réaliser (ex: AREC). L'état zéro s'appuie sur les données AREC de 2013. Elles ne sont pas exactement identiques aux données du diagnostic du PCAET qui ont été consolidées par le bureau d'études ECIC/E6.</i>	GWh	Six ans	328	AREC

V. Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

5.1 Favoriser la production locale durable

5.1.a	Nombre de chaudières bois au sein des collectivités	<i>Pour favoriser une production locale de bois-énergie et envoyer un signal aux producteurs, les Collectivités publiques du territoire peuvent installer des chaufferies bois pour satisfaire leurs besoins en énergie.</i> <i>Pour être suffisamment pertinent, cet indicateur sera à mesurer pour les Communes et la Communauté de Communes.</i>	nombre	Annuel		CCHVS et Communes
5.1.b	Nombre de rencontres organisées par la Communauté de Communes avec les agriculteurs	<i>Soucieuse d'engager une dynamique en faveur d'une production locale durable, la Communauté de Communes organisera des rencontres et temps d'échanges à destination des agriculteurs du territoire.</i> <i>Le nombre de rencontres permettra de mesurer le dynamise de l'action.</i>	nombre	Annuel		CCHVS
5.1.c	Nombre de participants à l'évènement annuel pour promouvoir les produits locaux	<i>Pour encourager et soutenir la production locale durable, un évènement sera organisé.</i> <i>Cet indicateur sera évalué à compté de la mise en œuvre de cette manifestation.</i>	nombre	Annuel		CCHVS
5.1.d	Évolution de la surface forestière	<i>Le développement de la ressource en bois sur le territoire pourrait conduire à faire évoluer les surfaces forestières. Pour cette raison, un indicateur a été mis en place afin de mesurer si ces surfaces s'étendent ou diminuent.</i> <i>Cet indicateur sera évalué à partir des sources SIG disponibles à l'issu des 6 ans de mises en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.</i>	ha	Six ans	2816	CCHVS

5.2 Encourager une demande locale propice au développement des filières durables du territoire

5.2.a	Nombre de restaurants collectifs sensibilisés	Afin d'encourager une demande de produits locaux durables, la Communauté de Communes souhaite entreprendre des actions de sensibilisation à destination des restaurants collectifs publics. Cet indicateur sera évalué à compter de la réalisation du diagnostic et de la mise en place d'une stratégie d'achat tels que décrits dans la fiche action.	nombre	Annuel		CCHVS
5.2.b	Pourcentage de produits locaux dans les restaurants collectifs publics	Cette donnée est inexistante lors de la mise en œuvre de l'outil de suivi, mais il s'agit d'un des enjeux du PCAET que de parvenir à la créer. Ne seront évalués que les restaurants collectifs impliqués dans la démarche.	%	Annuel		CCHVS
5.2.c	Pourcentage de produits bio dans les restaurants collectifs publics	Cette donnée est inexistante lors de la mise en œuvre de l'outil de suivi, mais il s'agit d'un des enjeux du PCAET que de parvenir à la créer. Ne seront évalués que les restaurants collectifs impliqués dans la démarche.	%	Annuel		CCHVS

5.3 Préserver la ressource en eau

5.3.a	Nombre de contrôles pour l'assainissement non collectif	Pour contribuer à préserver la qualité de l'eau sur le territoire, la Communauté de Communes réalise des contrôles sur l'assainissement collectif. Cette action permet d'agir sur la ressource en eau d'un point de vue qualitatif.	nombre	Annuel	641	CCHVS
5.3.b	Volumes consommés d'eau	Les volumes d'eau consommés sur le territoire permettent de mesurer l'efficacité des actions entreprises pour préserver la ressource en eau d'un point de vue quantitatif.	m3	Annuel		Syndicats des eaux
		signifie "absence d'état zéro"				



ANNEXE





Hypothèses de calcul retenues pour le calcul des émissions (Gaz à Effet de Serre, polluants atmosphériques) et consommation énergétique des fiches action

Date de la mise à jour : 27/02/2019

Fiche action 1.1 : Développer les modes de déplacements doux

Distance journalière domicile-travail (km) pour les personnes proches du lieu de travail (aller-retour) = 10 km
Nombre de jours de travail annuellement : 220 jours
Pourcentage de personnes qui travaillent proche de leur lieu de travail : 10%
Pourcentage de personnes utilisant les transports doux : 50%
Nombre d'habitants sur la CC en 2017 : 29 710

→ Kilomètres effectués dans l'année en transport doux : 3 268 100 km

PCI gasoil = 9,97 kWh PCI/litre (source : Arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine)

Facteurs d'émission (GES et polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - snap 0701 (transport des voitures particulières) - combustible gazole - année 2016

Kilométrage réalisé par les résidents du territoire pour aller travailler en voiture : 91 459 005 km (source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx) → report modal de 3,6%

Fiche 1.2 : Développer les mobilités alternatives et les infrastructures associées

Réduire l'usage des voitures au profit du covoiturage, des transports en commun et des transports doux

Transport domicile-travail

Distance journalière domicile-travail (km) pour les personnes utilisant leurs voitures (aller-retour) : 26 km
Nombre de jours de travail annuellement : 220 jours
Pourcentage de personnes qui vont travailler en voiture : 80%
Pourcentage de personnes qui utiliseront le covoiturage : 10%
Nombre d'habitants sur la CC en 2017 : 29 710

→ Kilomètres effectués dans l'année en covoiturage : 13 595 296 km

Consommation d'un véhicule : 0,69 kWh/km (source : Outil Destination TEPOS)

Nombre de personnes par co-voiturage : 2

Transport autre que domicile-travail

Distance journalière pour les loisirs (km) pour les personnes utilisant leurs voitures (aller-retour) : 25 km
Nombre de jours de loisirs : 129 jours (hypothèse : 2 jours de week-end et 5 semaines de congès)
Nombre de voitures concernées : 12 350 (1 voiture par ménage - source : INSEE)
Pourcentage d'utilisation du covoiturage : 10%

→ Kilomètres effectués dans l'année en covoiturage : 3 982 875 km

Nombre de personnes par co-voiturage : 2

Consommation d'un véhicule : 0,69 kWh/km (source : Outil Destination TEPOS)





Facteurs d'émission (GES et polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - snap 0701 (transport des voitures particulières) - combustible gazole - année 2016

Kilométrage réalisé par les résidents du territoire (travail et loisir) en voiture : 211 776 459 km (source : *Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*) → report modal de 6,4%

Développer une station de GNV/bioGNV permettant d'avitailler 20 poids lourds par jour

Nombre de poids lourds par jour : 20

Capacité moyenne d'un réservoir d'un poids lourds : 315 litres (source : <http://www.renault-trucks.net/J47PAYS/web/ImageServlet%3FimageCode%3D139%26codeSite%3DMCYCFAO%26etat%3D1>)

Consommation moyenne d'un poids lourd : 34 l/100km (source : <https://fr.statista.com/statistiques/487208/consommation-de-carburant-moyenne-vehicule-lourd-france/>)

Tout ce qui est chargé en station est entièrement consommé sur le territoire.

Facteurs d'émission (GES et polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - snap 0701 (transport des voitures particulières) - combustible GNV - année 2016 et snap 0703PL (transport poids lourds) - combustible gazole - année 2016

Développer d'une navette desservant des gares et zones d'activités

2 allers-retours par jour

la navette contient 20 personnes

distance entre la zone de Baussais et la gare de La Crèche = 6km/ distance entre la gare de La Crèche et la zone d'activité de Champ Albert = 3km/ distance entre la gare de Pamproux et la zone d'activité de Soudan = 5km soit 14 km aller

Nombre de jours de circulation : 365 jours

→ Nombre de kilomètre annuel par la navette : 20 440 km

→ Nombre de kilomètre annuel en voiture : 408 800 km

Consommation moyenne d'un bus = 31,4 l/100km (source : <https://fr.statista.com/statistiques/487208/consommation-de-carburant-moyenne-vehicule-lourd-france/>)

Consommation moyenne d'une voiture = 6 l/100km (source : <https://fr.statista.com/statistiques/487208/consommation-de-carburant-moyenne-vehicule-lourd-france/>)

On fait l'hypothèse qu'il y a une seule personne par voiture.

Facteurs d'émission (GES et polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - snap 0701 (transport des voitures particulières) - combustible gazole - année 2016 et snap 0703BC (transport bus et car) - combustible mixte essence/gazole - année 2016

Fiche action 1.4 : Agir sur la mobilité professionnelle du territoire

1 jour de télétravail par semaine

Nombre d'actifs cadre sur le territoire en 2015 : 1 599 (source : INSEE)

Il est fait l'hypothèse que les actifs susceptibles de faire du télétravail sont les cadres des professions intellectuelles.

Distance journalière domicile-travail (km) pour les personnes utilisant leurs voitures (aller-retour) : 26 km

On considère que tous les cadres prennent leur voiture pour aller travailler.

→ Kilomètres évités par le télétravail : 1 953 978 km

Consommation d'un véhicule : 0,69 kWh/km (source : *Outil Destination TEPOS*)

Facteurs d'émission (GES et polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - snap 0701 (transport des voitures particulières) - combustible gazole - année 2016



Fiche action 2.4 : Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités

Développer une politique de déplacement durable au sein des collectivités

L'objectif chiffré de cette sous-action est déjà intégré dans la fiche action 1.2.

Fiche action 3.3 : Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets

Pour l'économie circulaire, Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

Elle contient également des objectifs structurants concernant la prévention et la gestion des déchets :

- Prévention des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés, et stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010.
- Recyclage : atteindre 65 % en 2025 de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes.
- Réduire de moitié la mise en décharge en 2025 par rapport à 2010.

Cette loi a par ailleurs défini des objectifs ambitieux liés à l'économie circulaire, comme celui d'une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières : il s'agit donc de produire en utilisant moins de matières, afin de découpler la croissance de la consommation de matières.

Cette baisse de la quantité de matière va de fait générer une baisse du fret entrant sur le territoire et une baisse de la consommation d'énergie du secteur industriel.

Valorisation des biodéchets et économie circulaire - partie déchets

Quantité biodéchets valorisés en compostage : 7 018 t (*source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*)

Quantité d'ordure ménagère (OM) : 7 349 t (*source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*)

Evolution de la population du département 79 jusqu'en 2050 (*source : INSEE*)

Dans le calcul réalisé en 2016, on considère déjà que les déchets non dangereux non inertes (verre, métal, etc) sont tous traités en recyclage.

Pour déterminer la quantité théorique de déchets OM, on applique à la tendance démographique une réduction de 10% par an.

Augmentation de 20% de la collecte des déchets verts au détriment des ordures ménagères en 2019 suite à la communication.

Cette quantité collectée est pour moitié mise en compostage et pour moitié en méthanisation.

Facteurs d'émission (GES) : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - Snap 091005 (compostage) - année 2016 - uniquement NH3

Valorisation des biodéchets et économie circulaire - partie fret

Le territoire étant peu industrialisé, on fait l'hypothèse que la baisse du fret entrant est de 20% entre 2016 et 2030 et s'applique de façon linéaire.

Les données sur le fret entrant routier sont déterminées dans l'inventaire des émissions de GES du territoire (*source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*). Ces données sont exprimées en t.km.

Des poids moyens par type de camion ont été retenus pour convertir les t.km en veh.km.

Facteurs d'émission (GES) : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - Snap 0703PL (transport poids lourd) - année 2016 - gazole (combustion) et 0707 pour l'usure

Valorisation des biodéchets et économie circulaire - partie industrie

La baisse de la consommation d'énergie du secteur de l'industrie est de 10% à l'horizon 2030 et s'applique linéairement.

Consommation du secteur industriel déterminée dans le bilan carbone territoire (*source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*).

Facteurs d'émission (GES) : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - Snap 030103 (chaudière de moins de 50 MW) - année 2016 - par combustible



Fiche 4.2 : Prioriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Les émissions induites par la production des énergies renouvelables proviennent de la fabrication et non de la combustion.

Le potentiel net du diagnostic déterminé en 2050 est retenu.

Production d'électricité

Il s'agit de l'éolien et du photovoltaïque.

Facteurs d'émission (GES) pour éolien, photovoltaïque et électricité : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques pour l'électricité) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - snap 010101 (centrale thermique) - combustible fioul - année 2016

Chaleur

On suppose que les énergies renouvelables remplacent l'utilisation de gaz.

Facteurs d'émission (GES) : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques): base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - Snap 030103 (chaudière de moins de 50 MW dans l'industrie) - année 2016

Fiche 4.3 : Améliorer l'accompagnement dans la maîtrise des énergies

Cette fiche concerne le secteur résidentiel et le secteur tertiaire.

Cette fiche intègre le potentiel d'environ 5 GWh de bois énergie.

Baisse de 20% en 2030 de la consommation d'énergie du secteur résidentiel/tertiaire.

Baisse de 10% supplémentaire en 2050

Consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire proviennent du bilan carbone territoire (*source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*)

Facteurs d'émission (GES) par combustible et pour l'électricité : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - Snap 020202 (résidentiel) - année 2016 - par combustible - snap 020103 (tertiaire) - par combustible)

Fiche action 5.1 : Favoriser la production locale durable

Soutenir l'agriculture locale et durable

L'une des actions proposées dans le PREPA (Plan national de réduction des polluants atmosphérique) est de remplacer l'urée par des engrais contenant moins d'urée donc qui vont générer moins de NH3 (les NOx sont hors total donc non comptés ici).

Agriculture

Cette mesure vise à remplacer 60% de l'urée utilisée à l'horizon 2030.

Cette mesure permet de réduire les émissions de NH3 du secteur agricole de 6,7% en 2020 et de 7,4% en 2030.

On suppose que cette action nationale s'applique totalement sur le territoire.

Fret

Par ailleurs, le fait de produire local permet de réduire le fret entrant sur le territoire.

D'après les données SITRAM de 2014, pour le fret entrant sur la région, la partie "01 : Produits de l'agriculture, de la chasse, de la forêt et de la pêche" représente 107 millions d'euros sur un total de 6205 million d'euros, soit 1,7%. Or, ce secteur est plus large que les simples fruits et légumes.

→ Part des fruits et légumes qui seront converties en bio dans le fret routier entrant : 0,5%

Réduction attendue du fret entrant routier de fruits et légumes provenant de l'extérieur : 5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050.

Données sur le fret proviennent du bilan carbone territoire (*source : Bilan_Carbone_territoire_V71_HVDS v2.xlsx*). Ces données. Ces données sont exprimées en t.km.

Des poids moyens par type de camion ont été retenus pour convertir les t.km en veh.km.



Facteurs d'émission (GES) : base Carbone de l'ADEME

Facteurs d'émission (polluants atmosphériques) : base de données OMINEA du CITEPA (version 2018) - Snap 0703PL (transport poids lourd) - année 2016 - gazole (combustion) et 0707 pour l'usure

Sensibiliser et accompagner sur les pratiques agricoles durables et innovantes

1. Une autre action proposée dans le PREPA est d'augmenter le temps passé au pâturage (les NOx sont hors total donc non comptés ici).

Cette action correspond à prolonger le temps de pâturage de 20 jours pour les bovins.

Cette technique permet de soustraire une partie des excréments azotés du continuum bâtiment-stockage-épandage présentant des émissions plus fortes qu'au pâturage.

Cette mesure permet de réduire les émissions de NH3 du secteur agricole de 2,8% en 2020 et 2030.

On suppose que cette action nationale s'applique totalement sur le territoire.

2. Une autre action proposée dans le PREPA est le déploiement des couvertures des fosses à lisier haute technologie. Cela concerne les porcins, bovins et canards (les NOx sont hors total donc non comptés ici).

Cette technique permet de limiter la dilution des lisiers par les eaux de pluies, de réduire les volumes de stockage d'effluents mais aussi la durée des chantiers d'épandage. De par la réduction de la dilution et de la volatilisation d'ammoniac, cette technique contribue à maintenir la valeur fertilisante des effluents. Elle permet aussi de réduire les odeurs.

Cette mesure permet de réduire les émissions de NH3 du secteur agricole de 0,4% en 2020 et de 0,8% en 2030.

On suppose que cette action nationale s'applique totalement sur le territoire.

3. Une autre action du PREPA prévoit l'incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers immédiate.

La présente mesure vise au déploiement de l'épandage par incorporation immédiate (i.e. dans les 6h). L'incorporation consiste à introduire le lisier ou le fumier dans le sol, au moyen d'une seconde opération, annexe à l'épandage.

La technique consiste à faire entrer dans le sol, le plus rapidement possible après l'épandage, le fumier ou le lisier répandu sur la surface, afin de réduire le temps de contact entre l'air et le produit. Plus l'incorporation est réalisée rapidement après l'épandage, plus la réduction des émissions d'ammoniac est importante. En moyenne, l'incorporation immédiate permet un abattement des émissions compris entre 70 et 80% par rapport à une pratique classique de type buse palette sans incorporation.

Cette mesure permet de réduire les émissions de NH3 du secteur agricole de 11,8% en 2020 et de 13,1% en 2030.

Or, une autre technique a été proposée (technique précédente) pour réduire les émissions du lisier. On suppose donc que cette mesure ne s'applique pas en totalité. On fait donc une hypothèse : baisse en 2020 de 8% et baisse de 11% en 2030.

4. Une autre action du PREPA prévoit sur l'évacuation des fientes de poules pondeuses.

La présente mesure vise au déploiement de l'évacuation des fientes de poules pondeuses par tapis avec séchage forcé avant stockage.

Cette technique consiste à combiner l'évacuation fréquente des fientes et le séchage forcé à l'extérieur des bâtiments d'élevage.

Le séchage inhibe les réactions chimiques responsables des émissions d'ammoniac. Par conséquent, plus les fientes sont séchées fréquemment, plus la réduction des émissions d'ammoniac est importante.

Cette mesure permet de réduire les émissions de NH3 du secteur agricole de 0,45% en 2020 et de 0,8% en 2030.

On suppose que cette action nationale s'applique totalement sur le territoire.

Fiche action 5.2 : Encourager une demande locale propice au développement des filières locales durables

Favoriser les produits locaux/biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs

L'impact sur le fret est déjà pris en compte dans l'action 5.1.

Réduire les aliments qui nécessitent beaucoup de CO2 pour être transformés (notamment les viandes)

Le poste consommation n'est pas pris en compte dans le bilan du territoire au sens de la réglementation.